

Depuis cinq ans : un point global sur la violence à l'encontre des enfants

Un rapport du Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Etude du Secrétaire général des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants

Depuis cinq ans : un point global sur la violence à l'encontre des enfants

Un rapport du Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Etude du Secrétaire général des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants

Remerciements

Ce rapport a été préparé par Katherine Covell et Jo Becker pour le compte du Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude du Secrétaire général des Nations unies sur la violence à l'encontre des enfants, avec des apports de membres du Comité consultatif.

Le Comité consultatif des ONG a été établi en 2006 pour travailler avec des ONG et d'autres partenaires, dont les États membres, la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants et des agences de l'ONU, pour s'assurer de l'application efficace des recommandations de l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants. Le Comité consultatif comprend des représentants de neuf ONG internationales, dont des agences majeures du milieu humanitaire et des droits de l'Homme, ainsi que neuf représentants régionaux. Les membres actuels sont :

Représentants d'ONG internationales

Jo Becker	Humain Rights Watch (co-présidence)
Roberta Cechetti	Save the Children (co-présidence)
Ruthi Hoffman Hanchett	World Vision International
Ileana Bello	Défense des Enfants International
Peter Newell	Global Initiative to End all Corporal Punishment of Children (Initiative internationale pour mettre fin à tous les châtiments corporels) (Co-présidence)
Theo Noten	ECPAT International
Cecile Trochu Grasso	Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT)
Ann-Kristin Vervik	Plan International
Veronica Yates	Child Rights Information Network (CRIN)

Représentants régionaux

Amérique du Nord	Katherine Covell, Children's Rights Centre, Cape Breton University, Canada
Afrique centrale et de l'Ouest	MALLY Kwadjo Essediaba, WAO Afrique (Action To Stop Child Exploitation), Togo

Asie du Sud	A.K.M. Masud Ali, INCIDIN, Bangladesh
Amérique latine	Gerardo Sauri, Red por los Derechos de la Infancia en México, Mexique
Caraïbes	Hellen van der Wal, Child Helpline Aruba, Aruba
Asie de l'Est et Pacifique	Irene Folacier Felizar, Center for the Promotion, Advocacy and Protection of the Rights of the Child Foundation, Philippines
Moyen-Orient et Afrique du Nord	Thaira Shalan, Arab Council for Childhood and Development (ACCD), Egypte
Afrique de l'Est et du Sud Association, Zambie	Judith M A Mulenga, Zambia Civic Education Association, Zambie
Europe	Thomas Mueller, Child Helpline International

Le Comité consultatif aimerait remercier le gouvernement de Norvège pour son généreux soutien financier qui a permis la publication de ce rapport.

Traduction de l'anglais Maud Bernard d'Heilly

Publié en octobre 2011

Sommaire

[Remerciements](#)

[Acronymes](#)

[Avant-propos de Marta Santos Pais](#)

[Introduction](#)

[La violence au foyer et dans la famille](#)

[La violence à l'école](#)

[La violence au sein des institutions chargées de la protection de l'enfance et des services judiciaires](#)

[La violence au travail](#)

[La violence dans la communauté](#)

[Conclusion](#)

[Sources](#)

[Notes de fin](#)

Acronymes

AG	Assemblée générale
CIDE	Convention Internationale sur les Droits de l'Enfant
ECPAT	End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes – Mettre fin à la prostitution infantine, la pornographie infantine et au trafic d'enfants à des fins sexuelles
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
MGF/E	Mutilations génitales féminines / excision
NSPCC	National Society for the Prevention of Cruelty to Children - Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants
OHCHR	Haut-Commissariat aux droits de l'Homme (Office of the High Commissioner for Human Rights)
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMCT	Organisation Mondiale Contre la Torture
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
RSSG	Représentant Spécial du Secrétaire Général
SAIEVAC	South Asia Initiative to End Violence Against Children - Initiative d'Asie du Sud pour arrêter la violence à l'encontre des enfants
UIT	Union internationale des télécommunications
UNICEF	United Nations Children's Fund – Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VEE	Violence à l'Encontre des Enfants

Avant-propos

Des données pertinentes, objectives, spécifiques concernant les enfants et une recherche solide sont indispensables pour comprendre l'environnement dans lequel les enfants grandissent et se développent, pour évaluer l'impact sur les enfants des décisions adoptées ou planifiées, pour reconnaître et s'attaquer aux risques qui compromettent leurs droits fondamentaux et pour anticiper les opportunités qui favorisent le changement. Données et recherche permettent aux gouvernements de prendre les bonnes décisions au bon moment, et elles sont cruciales pour l'évaluation pertinente et transparente des progrès dans la protection des droits de l'enfant.

Lorsque la violence contre les enfants est en jeu, les données et les analyses solides prennent encore plus d'importance. Sans de bonnes données, la planification nationale est compromise ; les prises de décisions efficaces et les efforts d'allocation de ressources sont entravés ; la capacité des interventions ciblées à prévenir et à combattre la violence contre les enfants est limitée. En effet, les données et la recherche sont déterminantes pour capter l'ampleur et la fréquence de ce phénomène, pour comprendre les perceptions et les attitudes dominantes et pour prêter assistance et protection aux enfants à risque.

Malheureusement, c'est un domaine où prévalent de nombreuses lacunes. Perçue largement comme un tabou social, une pratique acceptée ou une forme nécessaire de discipline, la violence à l'encontre des enfants reste cachée et rarement signalée, et les statistiques officielles ont une capacité réduite à évaluer l'étendue et l'échelle véritables de ce phénomène à travers les nations et les groupes sociaux. De ce fait, les informations sur la violence envers les enfants sont rares - elles ne représentent que la partie émergée de l'iceberg - et les opportunités de renforcer la protection de l'enfance, tout comme celles d'investir dans la prévention de la violence, sont limitées.

Ceci explique pourquoi l'Etude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants a présenté des recommandations significatives dans ce domaine, et cela explique également pourquoi le renforcement des recherches et des systèmes de données constitue une priorité de mon mandat en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

Le Comité consultatif des ONG a été un partenaire capital de ces efforts et le rapport « Depuis cinq ans : un point global sur la violence à l'encontre des enfants » réaffirme l'engagement crucial du Comité consultatif pour la promotion des progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'Etude de l'ONU sur la violence.

Cinq ans après que l'Etude de l'ONU a été présentée à l'Assemblée générale, ce rapport résume des recherches significatives faites par des chercheurs universitaires, des agences de l'ONU et des organisations non-gouvernementales, en incorporant parfois des entretiens

avec les enfants eux-mêmes. Le rapport salue les progrès effectués dans le combat contre l'invisibilité de la violence, mais il souligne également à quel point nous sommes loin de protéger le droit qu'ont tous les enfants de développer tout leur potentiel dans un environnement sans violence, puisque la violence reste répandue, admise socialement et que dans de nombreux cas elle est considérée comme une pratique légale, une forme de discipline ou de punition des enfants.

C'est seulement grâce aux efforts actifs d'une large alliance de tous les acteurs pertinents que cette question passera d'une préoccupation de quelques uns à une priorité pour tous, et je me réjouis des efforts fournis de manière soutenue par le Comité consultatif des ONG et les nombreux autres partenaires pour accélérer les progrès dans la prévention et l'élimination de la violence à l'encontre des enfants, de partout et de tout temps !

Marta Santos Pais

Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence contre les enfants

Introduction

En 2001, l'Assemblée générale de l'ONU, sur la recommandation du Comité des droits de l'enfant, a demandé au Secrétaire général de l'ONU d'entreprendre une étude en profondeur sur la violence à l'encontre des enfants. L'Etude a fourni le premier rapport global sur l'étendue, les causes et les effets de la violence à l'encontre des enfants – à la maison, à l'école, dans les institutions, au travail et dans la communauté. C'était également le premier rapport des Nations unies qui soit basé sur une collaboration vaste entre l'OHCHR, l'UNICEF, l'OMS, des organisations non-gouvernementales, des institutions nationales des droits de l'Homme et une consultation directe avec les enfants eux-mêmes. Le rapport a montré que des millions d'enfants à travers le monde sont victimes de violences sexuelles, physiques et/ou émotionnelles, souvent de manière quotidienne. L'acceptation sociétale de la violence à l'encontre des enfants est apparue être à la fois la norme et un obstacle clef à son élimination.

L'Etude de l'ONU a mis en avant 12 recommandations. Elle recommande aux Etats et aux autres acteurs de renforcer leurs engagements internationaux, nationaux et locaux pour arrêter la violence à l'encontre des enfants, d'interdire dans les lois nationales toute violence envers les enfants, de mettre fin à l'impunité et d'assurer l'obligation de répondre de ses actes, ainsi que de prendre une série d'autres actions pour prévenir la violence à l'encontre des enfants et de répondre de manière efficace lorsque celle-ci arrive. L'objectif fondamental des recommandations était d'établir des conditions qui mettraient fin à toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. L'Etude de l'ONU concluait « aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier ; toute violence à l'encontre des enfants peut être prévenue ».

Lorsque le rapport de l'Etude sur la violence à l'encontre des enfants du Secrétaire général de l'ONU (Etude de l'ONU) a été présenté en 2006, il a révélé que malgré de larges obligations internationales en matière de droits de l'Homme, les enfants font globalement l'objet de niveaux de violence ahurissants. La magnitude de la violence à l'encontre des enfants qui a été documentée dans l'Etude de l'ONU a donné lieu à une demande d'action urgente et l'Etude a présenté des recommandations claires et concrètes sur la réponse souhaitée de la part des Etats. Cinq ans après, à travers le monde, la violence, dont la violence sévère, continue à l'encontre de millions d'enfants. Il y a eu des progrès concernant certaines des recommandations de l'Etude – mais une action concertée pour interdire et éliminer la violence à l'encontre des enfants reste aujourd'hui tout aussi urgemment nécessaire que lorsque le rapport a été soumis à l'Assemblée générale (AG) en 2006.

Comme l'a souligné Paulo Sérgio Pinheiro, l'expert indépendant nommé par le Secrétaire général pour se charger de l'Etude de l'ONU, lorsqu'il a présenté son rapport de suivi à l'AG de l'ONU en 2007 : « Les enfants en ont marre d'être appelés « le futur » : ils veulent profiter de leur enfance, sans violence, maintenant ». Le message central de l'Etude de l'ONU est aussi pertinent que jamais : « aucune violence à l'encontre des enfants ne peut être justifiée ; toute violence à l'encontre des enfants peut être prévenue »¹.

Ce rapport résume l'état de la violence à l'encontre des enfants durant les cinq années écoulées depuis la sortie de l'Etude de l'ONU. Il n'est ni complet ni exhaustif mais il illustre le fait que la violence reste omniprésente dans la vie des enfants. Les données présentées viennent de rapports récents menés depuis 2006, en utilisant des méthodologies variées, par des chercheurs universitaires, des agences de l'ONU et des organisations non gouvernementales. Comme l'Etude de l'ONU, nous basons notre définition de la violence sur l'article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) : « toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle ».

Les conclusions générales de ce rapport sont très inquiétantes. La violence continue à l'encontre des enfants, dans tous les milieux ; certaines formes de violence dans certains milieux sont peut-être même en augmentation. En 2011, la triste réalité est que les enfants continuent d'être humiliés, battus, brûlés et abusés sexuellement par des adultes qui font partie de leur vie, leurs parents, professeurs, assistants et employeurs. Les enfants continuent d'être traumatisés par la violence communautaire, le trafic humain, l'exposition à la violence domestique et par les agressions physiques, verbales et sexuelles. Les domaines en progrès sont trop peu nombreux.

Le manque de données qui peuvent être comparées sur la violence à l'encontre des enfants continue d'être une véritable préoccupation ; l'échelle et la prévalence véritables de la violence à l'encontre des enfants au niveau mondial restent inconnues et basées sur des estimations. Les études examinées pour ce rapport montrent néanmoins que les niveaux de violence contre les enfants restent particulièrement hauts, et ce de manière choquante et inacceptable, comme le reflètent les exemples suivants :

- Une étude de 2010 de l'UNICEF sur 37 pays a montré que 86 % des enfants âgés de 2 à 14 ans sont soumis à une discipline violente (punition physique ou agression psychologique) par un parent ou une personne qui doit prendre soin de lui, et deux sur trois sont soumis aux châtiments corporels.²
- Dans certains pays, dont le Royaume-Uni et les Etats-Unis, les enfants sont deux à trois fois plus susceptibles d'être victimes de crimes violents que les adultes.³
- En Afrique, environ 92 millions de filles de 10 ans et plus ont subi des mutilations génitales féminines / excision (MGF/E).⁴ Dans certains pays, comme la Somalie, le Soudan et le Mali, 85 % ou plus des filles de moins de 15 sont excisées.⁵

- Les enfants en situation de handicap sont quatre à cinq fois plus susceptibles de subir la violence et des abus sexuels que les enfants sans handicap.⁶
- Aux Etats-Unis, un rapport de 2010 a montré que 12 % des jeunes détenus dans des établissements de détention juvénile ont mentionné avoir été victimes d'abus sexuels à une ou plusieurs reprises dans l'année précédente ; le personnel des structures a perpétré 80 % des abus sexuels.⁷
- Soixante-dix-huit Etats autorisent toujours les professeurs à commettre des châtiments corporels. Dans certains Etats, jusqu'à 97 % des enfants disent avoir vécu des châtiments corporels à l'école.⁸
- Une enquête de 2007 menée dans 13 Etats d'Inde a montré que plus de 53 % des enfants étudiés ont rapporté avoir dû faire face à une ou plusieurs formes d'abus sexuels ;⁹ au Swaziland, un tiers des filles entre 13 et 17 ans ont dit que leur première expérience sexuelle avait été forcée et qu'elles avaient eu lieu dans leur propre foyer.¹⁰
- Le nombre connu des délinquants juvéniles qui ont été exécutés dans le monde a augmenté de plus de 50 % durant les cinq dernières années. Entre 2006 et 2011, au moins 37 délinquants juvéniles ont été tués dans le monde pour des crimes supposément commis avant l'âge de 18 ans ; 21 l'avaient été durant les cinq années précédentes.¹¹
- En 2008, les lignes d'assistance téléphonique pour les enfants ont eu plus de 14,5 millions de contacts avec des enfants ; la violence et les abus étaient les raisons d'appel les plus fréquentes.¹²

La violence perpétrée à l'encontre des enfants ne se produit pas uniquement dans des cas isolés ; de nombreux enfants sont soumis à des épisodes multiples de violence. Aux Etats-Unis par exemple, une étude montre que plus d'un tiers des enfants ont dit avoir subi de la violence au moins deux fois dans l'année précédente, et plus d'un sur dix ont subi au moins cinq cas de violence durant la même période.¹³ Les effets de la violence sur l'enfant sont traumatisants, stressants et cumulatifs. Une exposition répétée à la violence est particulièrement dévastatrice pour le développement des très jeunes enfants. Durant les cinq dernières années, des preuves de plus en plus nombreuses fournies par la neuroscience du développement nous ont montré que le cerveau des enfants est programmé pour s'occuper des circonstances présentes. Lorsque le présent de l'enfant est caractérisé par de la violence, le cerveau est programmé pour s'adapter à un monde malveillant. Les enfants qui sont exposés à la violence souffrent souvent d'anxiété, de dépression, d'agressivité, de difficulté d'attachement et de comportements régressifs. L'enfant risque de développer des schémas d'agressivité dans ses réponses aux autres, de violence dans ses fréquentations et de délinquance ; il a également plus de risques d'avoir des problèmes à l'école et d'être concerné par les systèmes de protection de l'enfance et de justice des mineurs.¹⁴ Bien qu'il n'y ait pas de caractère prédictif, ce sont souvent les enfants qui sont victimes de violence

qui deviennent des futurs auteurs de violence, à l'école, dans leurs fréquentations et dans leur couple ainsi que des parents violents.

Un obstacle fondamental à l'arrêt de la violence à l'encontre des enfants est qu'elle continue d'être acceptée socialement. Généralement, les enfants continuent d'être marginalisés et d'avoir un statut très bas. La croyance que la violence contre les enfants est une partie normale et sans conséquence de l'éducation des enfants se maintient. L'acceptation de la violence à l'encontre des enfants est reflétée dans trois secteurs : des lois qui permettent encore sa justification, des mécanismes de protection de l'enfance inadéquats et une impunité fréquente pour les auteurs de violence. Les lois nationales dans de nombreux pays fournissent encore une défense légale à ceux qui agressent physiquement leurs enfants, une défense qu'ils n'ont pas s'ils agressent leurs compagnons ou leurs animaux de compagnie ; de même, des peines moins importantes sont données aux adultes qui blessent ou tuent leurs enfants qu'à ceux qui blessent d'autres adultes. De nombreuses personnes ont peu confiance dans la capacité des autorités à répondre de manière efficace. Par exemple, une étude de 2009 dans 18 pays d'Amérique latine et des Caraïbes a montré que moins de la moitié des personnes interrogées croyaient que les institutions officielles étaient efficaces dans le combat contre la violence à l'encontre des enfants.¹⁵ Les crimes contre les enfants sont moins susceptibles d'être portés à l'attention des instances chargées de faire respecter la loi que ceux commis contre des adultes. Une étude a montré qu'alors que 32 % des adultes victimes de crimes violents signalaient l'épisode à la police, seulement 11 % des enfants signalaient de tels crimes aux autorités.¹⁶ En conséquence, les condamnations d'adultes pour des crimes violents commis contre des enfants continuent d'être relativement rares.

Les progrès accomplis depuis 2006 dans l'abandon de la violence à l'encontre des enfants ne sont pas toujours faciles à identifier. Néanmoins, l'interdiction légale des punitions corporelles contre les enfants est un domaine dans lequel il y a eu des avancées notables. Entre 2006 et 2011, le nombre des Etats qui ont interdit totalement les châtiments corporels dans toutes les sphères de la vie des enfants, y compris dans la famille et le foyer, est passé de 16 à 30, dont les trois premiers Etats africains : la Tunisie, le Kenya et le nouvel Etat du Sud-Soudan.¹⁷ A présent, le Brésil est très proche d'une interdiction complète. Un plan stratégique pour interdire et éliminer les châtiments corporels en Afrique a été développé en avril 2011, dans une consultation qui a eu lieu au Burkina Faso.¹⁸

Des Etats ont renouvelé leurs engagements politiques visant à s'occuper de la violence à l'encontre des enfants, comme celle de l'exploitation sexuelle des enfants, et d'éliminer les pires formes de travail des enfants lors de conférences internationales majeures, respectivement au Brésil en 2008 et aux Pays-Bas en 2010. Un nouveau traité innovant qui vise à protéger les employés domestiques a été adopté en 2011 et une procédure de plainte/communications pour la CIDE attend son acceptation par l'AG de l'ONU cet automne. Le nombre d'Etats parties à d'autres instruments internationaux, dont le Protocole facultatif

à la CIDE sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, a augmenté. Des Etats parties ont renforcé leur législation nationale ; par exemple, plusieurs ont pris des mesures depuis 2006 pour interdire les mutilations génitales féminines.

Les Etats ont pris des initiatives régionales pour s'occuper de la violence à l'encontre des enfants. L'initiative d'Asie du Sud pour arrêter la violence à l'encontre des enfants (South Asia Initiative to End Violence Against Children (SAIEVAC)), lancée en 2010, inclut des représentants des gouvernements et de la société civile d'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, d'Inde, des Maldives, du Népal, du Pakistan et du Sri Lanka ; son instance de gouvernement comprend des enfants.¹⁹ Reconnaissant l'inadaptation des mécanismes de protection de l'enfance dans la région, le but de la SAIEVAC est la mise en œuvre régulière des recommandations de l'Etude de l'ONU. La douzième Conférence ibéro-américaine des ministres responsables des enfants et des adolescents tenue en juin 2010 à Buenos Aires a recommandé le développement de lois et de politiques efficaces pour combattre la violence à l'encontre des enfants, en conformité avec les recommandations de l'Etude de l'ONU, et a identifié la violence contre les enfants comme étant une préoccupation prioritaire pour les futures rencontres interministérielles.²⁰ De manière similaire, la quatrième Conférence arabe de haut-niveau consacrée aux droits de l'enfant, accueillie par le gouvernement du Maroc, en décembre 2010, a appelé à la mise en œuvre de mesures visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants et à la mise en œuvre des recommandations de l'Etude de l'ONU.²¹ En 2008, le Conseil de l'Europe a lancé une campagne explicite pour la prohibition de tout châtiment corporel dans ses 47 Etats-membres, et en novembre 2010, le Conseil a lancé la campagne « Un sur cinq » visant à arrêter la violence sexuelle à l'encontre des enfants.²²

Les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) autour du monde sont engagées dans des efforts visant à prévenir la violence à l'encontre des enfants, à y répondre lorsque celle-ci arrive, et à travailler avec les enfants, leurs familles et leurs communautés pour créer des environnements plus sûrs pour les enfants, avec souvent des résultats mesurables. Des signes supplémentaires de progrès sont décrits dans les sections suivantes de ce rapport. Ensemble, ces signes suggèrent qu'il y a une prise de conscience croissante de la réalité de la violence présente dans les vies des enfants et du besoin de l'éliminer. Au moins, la violence à l'encontre des enfants est, peut-être, devenue plus visible.

Si ces progrès sont encourageants, ils ne sont pas suffisants. La violence à l'encontre des enfants est un fléau persistant et inadmissible qui requiert une action urgente. Pour prévenir de manière efficace et pour répondre à la violence à l'encontre des enfants, les gouvernements et les autres parties prenantes devraient immédiatement mettre en place les recommandations générales de l'Etude de l'ONU.²³

1. Renforcer l'engagement et les actions aux niveaux national et local
Je recommande que tous les Etats intègrent dans leurs processus de planification nationaux un cadre de travail diversifié et systématique pour réagir à la violence à l'encontre des enfants.
2. Interdire toute violence à l'encontre des enfants
J'exhorte les Etats à faire en sorte qu'aucun enfant de moins de 18 ans ne soit condamné à la peine de mort ou à une peine de prison à vie sans possibilité de libération. J'engage les États à interdire, quel qu'en soit le contexte, toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, y compris tous les châtiments corporels, pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces ou forcés, les mutilations génitales féminines et les crimes dits « d'honneur », la violence sexuelle et la torture et toute autre forme de traitement ou de châtiments cruels, inhumains ou dégradants.
3. Privilégier la prévention
Je recommande aux Etats de faire une priorité de la prévention de la violence à l'encontre des enfants en s'attaquant à ses causes profondes... Il faut que les Etats allouent des ressources suffisantes pour s'attaquer aux facteurs de risque et prévenir la violence avant qu'elle n'advienne.
4. Promouvoir les valeurs non-violentes et sensibiliser
Je recommande que les Etats et la société civile s'efforcent de transformer les attitudes qui tolèrent ou banalisent la violence à l'encontre des enfants, y compris la répartition traditionnelle des rôles et la discrimination entre garçons et filles et l'acceptation de châtiments corporels et de pratiques traditionnelles préjudiciables.
5. Améliorer les aptitudes de tous ceux qui travaillent avec et pour les enfants
Je recommande de développer les aptitudes de tous ceux qui travaillent avec et pour les enfants de sorte qu'ils contribuent à éliminer toutes les formes de violence à leur encontre.
6. Assurer des services de réadaptation et de réinsertion sociale
Je recommande que les Etats fournissent des services de santé et des services sociaux accessibles, adaptés aux enfants et universels, y compris des soins pré-hospitaliers et d'urgence, une assistance juridique aux enfants et, le cas échéant, à leur famille, lorsqu'il y a détection ou divulgation de violences.
7. Assurer la participation des enfants

Je recommande que les Etats travaillent activement avec les enfants et respectent leurs points de vue dans tous les aspects de la prévention, de l'intervention et du suivi relatifs à la violence à leur encontre, en tenant compte de l'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

8. Créer des systèmes et des services de notification adaptés aux enfants

Je recommande que les Etats mettent en place des mécanismes qui soient sûrs, confidentiels et accessibles et fassent l'objet d'une large publicité, pour permettre aux enfants, à leurs représentants et à d'autres de signaler les actes de violence à leur encontre.

9. Etablir l'obligation de répondre de ses actes et mettre fin à l'impunité

Je recommande que les Etats accroissent la confiance de la communauté dans leur système judiciaire en traduisant en justice tous les auteurs d'actes de violence à l'encontre des enfants et en veillant à ce qu'ils répondent de leurs actes dans le cadre de procédures et de sanctions pénales, civiles, administratives et professionnelles appropriées.

10. S'attaquer aux aspects sexuels de la violence à l'encontre des enfants

Je recommande que les Etats veillent à ce que leurs politiques et programmes de lutte contre la violence soient conçus et appliqués dans une perspective sexospécifique, qui prennent en compte les risques de violence différents que courent les garçons et les filles.

11. Elaborer et appliquer des mécanismes systématiques de collecte de données et de recherche

Je recommande que les Etats améliorent leurs systèmes de collecte de données et de renseignements de manière à identifier les groupes vulnérables, informent de leurs politiques et programmes à tous les niveaux et suivent les progrès réalisés dans la prévention de la violence à l'encontre des enfants.

12. Renforcer l'engagement international

Je recommande que tous les Etats ratifient et appliquent la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que ses deux Protocoles facultatifs, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants... Les Etats devraient ratifier tous les instruments pertinents internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme touchant la protection des enfants.

En 2007, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de nommer au niveau le plus haut possible un Représentant spécial (RSSG) sur la violence à

l'encontre des enfants pour « [jouer] le rôle d'un défenseur mondial de premier plan et indépendant chargé de promouvoir la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants, dans toutes les régions. »²⁴ Nommée en 2009, la RSSG, Mme Marta Santos Pais, a travaillé avec les Etats membres, les groupes et les corps régionaux, des acteurs de l'ONU, la société civile et les enfants eux-mêmes pour augmenter les prises de conscience et développer des initiatives stratégiques pour s'attaquer à la violence à l'encontre des enfants.

Les Etats sont encouragés à soutenir le renouvellement du mandat de la RSSG lors de son examen en 2012. De plus, en soutenant le renouvellement du mandat, on demande aux Etats d'accepter que le bureau du RSSG soit financé par le budget de base de l'ONU, pour que le RSSG ne soit pas dépendant des contributions volontaires et puisse être une voix plus efficace dans l'arrêt de toute forme de violence à l'encontre des enfants.

La violence au foyer et dans la famille

« J'ai eu une amie qui a été abusée (sexuellement) et j'ai essayé de l'aider en appelant les services sociaux mais ça n'a pas aidé du tout, en fait ils ont rendu les choses pires. Alors je souhaiterais que les services sociaux apprennent à mieux s'en occuper »

(Fille de 13 ans au Canada)²⁵

« J'ai été détestée, même par mes parents, parce que j'étais sourde. Ma mère avait l'habitude de tellement me frapper... A un moment un autre membre de ma famille m'a percée [elle montre une cicatrice sur sa jambe]. Ils disent « Tu es toujours un problème. On va demander à la police de t'arrêter si tu continues de causer des problèmes ». Même mes frères n'en ont rien à faire de moi. Je crois qu'ils sont même contents parce que je souffre. Ils me disent : « Tu es très bête. On te battra si tu n'es pas sérieuse. On ne va pas te donner à manger. » »

(Fille sourde de 16 ans, Ouganda du Nord)²⁶

« Les parents ne doivent pas rester silencieux si un viol se produit dans la famille ou dans le village ».

(Enfant du Cambodge)²⁷

La violence à l'encontre des enfants à l'intérieur des familles continue d'être un problème mondial. De nombreux cas de violence restent non signalés et les données manquent pour de nombreux pays. Néanmoins, il y a assez d'enquêtes et d'études pour démontrer que c'est toujours au sein de leur propre famille que les enfants risquent le plus de subir des violences, plus que dans n'importe quel autre contexte.²⁸

Dans certains pays dans les différentes régions du monde, les signalements de violence à l'encontre des enfants à l'intérieur de leur famille sont en augmentation. Bien que, dans de nombreux cas, ces augmentations puissent être attribuées à une prise de conscience et une visibilité plus grande de la violence, tout comme à une plus grande volonté de la signaler aux autorités compétentes, les forts taux de violence demeurent une source d'inquiétude importante. Au Royaume-Uni, en 2010-2011, la Société nationale pour la prévention de la cruauté envers les enfants - National Society for the Prevention of Cruelty to Children (NSPCC)- a référé à la police ou aux services sociaux un record de 16 385 cas sérieux, dont de nombreux cas de négligence sévère.²⁹ Cela représentait non seulement une augmentation

de 37 % depuis l'année précédente, mais également l'augmentation la plus importante qui n'ait jamais été enregistrée. En Irlande du Nord, entre 2007 et 2008, il y a eu une augmentation de 15 % du nombre d'enfants sur le Registre de la Protection de l'Enfance.³⁰ A Taipei, à Taiwan, les statistiques gouvernementales montrent que le nombre de cas d'abus commis sur des enfants a augmenté de 30 % entre 2005 et 2009.³¹ De manière similaire, un rapport gouvernemental en Australie a mis en évidence plus de 300 000 cas présumés d'abus et de négligence sur enfant en 2008-2009, soit une augmentation de 27 % depuis 2005.³²

Les augmentations dans la violence à l'encontre des enfants au sein de la famille sont souvent corrélées à des circonstances de vie stressantes. Les hauts niveaux de récession économique et de chômage, les problèmes sociaux, les conflits politiques et les désastres naturels augmentent tous le stress pour les parents. A Christchurch en Nouvelle-Zélande par exemple, le taux de signalement d'abus physiques sur les enfants a bondi de 20 % après le tremblement de terre de février 2010.³³ Une étude de 2007 aux Pays-Bas a montré que le risque d'abus et de négligence sur les enfants est cinq fois plus important dans les familles où les deux parents sont sans emploi.³⁴ Dans le territoire canadien du Nunavut, une zone rongée par la pauvreté et les problèmes sociaux, les taux de violence physique et sexuelle envers les enfants sont, respectivement, quatre et dix fois plus hauts que le taux national.³⁵

La violence physique

L'usage parental de la violence physique pour « discipliner » les enfants est un schéma traditionnel accepté depuis longtemps dans la plupart des pays du monde. Les résultats de différentes études internationales et nationales menées par des chercheurs universitaires, l'UNICEF et des ONG concourent à montrer un maintien de hauts taux de châtiments corporels dans les familles. Des millions d'enfants continuent d'être frappés par leurs parents, parfois avec un objet, de recevoir des gifles, des coups de poing, des coups de pied. Souvent cette violence physique est accompagnée par la violence verbale – critiques, humiliations et menaces.

« Une fois ma maman était vraiment en colère et elle m'a comme frappée à la figure et ça a vraiment fait mal et elle m'a traité de salope et de trucs et il y avait une marque de la main ». (Fille de 13 ans, Nouvelle-Zélande)³⁶

En mars 2011, l'UNICEF a rendu compte de l'usage de la discipline violente dans 37 pays à revenu faible et intermédiaire. Il a trouvé que, en moyenne, 86 % des enfants avaient été confrontés à des punitions physiques ou à des abus psychologiques et que 17 % avaient eu des punitions physiques sévères (par exemple, des corrections répétées, ou avaient été frappés sur la tête, les oreilles ou le visage).³⁷ Une étude de 2009 dans 18 pays des Caraïbes et de l'Amérique latine a montré que 19 % des personnes interrogées connaissaient personnellement un enfant qui avait été battu ou maltraité physiquement par un membre

de sa famille dans les 30 jours précédents l'étude. Les taux de violence physique dans la région étaient les plus hauts en Bolivie (29 %), au Pérou (27 %) et au Guatemala (25 %).³⁸

Un rapport de 2008 d'Afghanistan montre que la violence physique était présente dans chacune des 61 familles interviewées. L'utilisation des châtiments corporels a été signalée envers des enfants d'à peine deux ans, et des incidents sévères ont été décrits, dont le fait de tirer sur un enfant et de frapper un enfant avec des câbles électriques.³⁹ Au Ghana, parmi des enfants de 10 à 16 ans, autour de 62 % des enfants ont rapporté avoir été battus par leurs parents, le plus souvent avec un bâton. De manière peut-être plus perturbante, les enfants ont dit que ces châtiments étaient le reflet de l'amour que leurs parents leur portaient, et qu'eux, à leur tour, peuvent punir leurs plus jeunes frères et sœurs.⁴⁰

Les jeunes enfants ne sont pas les seules victimes des punitions violentes. Une étude de 2009 de Save the Children sur les familles en Italie a montré que 34 % des parents frappent leurs enfants qui ont entre 11 et 13 ans et que presque un quart des enfants qui ont entre 14 et 16 ans sont encore frappés par leurs parents.⁴¹ Une étude de 2008 par la NSPCC au Royaume-Uni a montré qu'en six mois, 160 000 enfants entre 15 et 17 ans – environ 7 pour cent des adolescents – avaient été frappés par un parent.⁴²

Enfants faisant part de violence physique sévère : quelques pays	
--	--

Pays	% signalé
Maldives	21
Maroc	24
Mozambique	37
Namibie	30
Paraguay	35
Thaïlande	38
Yémen (zone rurale)	58
Yémen (zone urbaine)	23
Source : UNICEF	

Les claques et les coups peuvent s'intensifier jusqu'à ce que la violence blesse, et dans certains cas tue, les enfants. En 2008, selon les Systèmes nationaux des Etats-Unis de données sur les abus et les négligences commis envers les enfants, environ 1 740 morts d'enfants américains étaient dues à des abus (dont le syndrome du bébé secoué) ou des négligences commises par ceux qui s'occupaient d'eux.⁴³ Environ la moitié de ces morts était causée par des abus et des négligences parentales et pratiquement un quart uniquement par les violences physiques. Presque la moitié des enfants victimes avait moins d'un an, et environ un tiers avait entre un et trois ans. La majorité de ces enfants ont été tués par leurs

parents. Au Canada, un schéma similaire d'infanticide est signalé par Statistics Canada*.⁴⁴ En 2008, il y a eu une légère augmentation dans le nombre des infanticides – majoritairement envers les garçons. Les enfants plus jeunes étaient les plus vulnérables à la violence parentale, ceux de moins d'un an ayant plus de risque d'être tués. Les victimes d'homicide de moins de quatre ans ont été majoritairement tuées en étant secouées ou battues à mort.

La violence sexuelle

La réticence des enfants à dévoiler les abus sexuels perpétrés par des membres de leur famille, par peur des conséquences, rend difficile l'obtention de statistiques exactes sur leur prévalence ; néanmoins, les données disponibles sont très inquiétantes. En Colombie, l'Institut national de Médecine légale et de Sciences médico-légales estime que chaque année 11 000 enfants sont victimes d'abus sexuels.⁴⁵ Une étude de 2007 en Inde menée dans 13 Etats et avec une taille d'échantillon de 12 447 enfants a montré que plus de 53 % des enfants étudiés avaient dit avoir dû faire face à une ou plusieurs formes d'abus sexuels.⁴⁶ Les cas d'abus incluaient des caresses, des baisers forcés et des viols. Au Swaziland, un tiers des filles entre 13 et 17 ans ont rapporté que leur première expérience sexuelle avait été forcée et qu'elle avait eu lieu à l'intérieur de leurs foyers. Les auteurs des abus les plus courants étaient des hommes ou des garçons du voisinage des filles.⁴⁷

Les abus sexuels sur les garçons sont de plus en plus reconnus comme étant une préoccupation particulière. Par exemple, une étude générale sur la santé des étudiants a montré que, dans les cinq pays sub-sahariens qui y ont participé, 21 % des garçons ont rapporté avoir été forcés physiquement à avoir des relations sexuelles.⁴⁸

Des études ont montré que la disponibilité croissante de la pornographie, notamment via Internet, a contribué à des tendances culturelles qui sexualisent les enfants et contribuent aux abus sexuels.⁴⁹ Les jeunes rapportent également que des parents peuvent être complices de l'exploitation sexuelle de leurs enfants. Par exemple, des enfants dans des groupes de parole thaïs sur l'exploitation sexuelle ont décrit comment des parents emmenaient leur enfants travailler en tant que prostitués, en nommant les hôtels dans lesquels cela avait lieu.⁵⁰ Les abus sexuels des enfants continuent non seulement à cause des adultes qui les commettent, mais aussi à cause de ceux qui les tolèrent à travers leur silence.

La violence psychologique et la négligence

La violence psychologique à l'encontre des enfants - sous la forme d'insultes, de sobriquets, d'isolement, de menaces et de dépréciations – est plus présente que n'importe quelle autre forme de violence. L'étude de l'UNICEF sur les pays à revenu bas et intermédiaire, par exemple, montre qu'en moyenne, presque trois enfants sur quatre ont expérimenté des

« agressions psychologiques » dans le mois précédent l'étude, alors qu'autour de la moitié avait subi des punitions physiques.⁵¹ Une étude de 2009 dans des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a montré que 23 % des personnes interrogées connaissaient un enfant qui avait été maltraité verbalement ou émotionnellement par un membre de sa famille dans les 30 jours précédents l'étude, comparé aux 19 % qui connaissaient un enfant qui avait été maltraité physiquement ou battu. Les plus hauts taux de ce type de violence dans la région ont été signalés en Bolivie (38 %), au Salvador (36 %), et au Guatemala (35 %), et le taux le plus bas au Brésil (11 %).⁵²

La négligence envers les enfants, cela peut être de les laisser seuls, de leur donner une alimentation, des vêtements ou des médicaments inadéquats, de les exposer aux drogues ou à des armes au sein de la maison. Dans certains cas au Népal, on a laissé mourir de faim des enfants en situation de handicap ou on ne leur a pas donné assez de nourriture et d'eau dans le but de contrôler leurs selles lorsque les parents n'étaient pas à la maison.⁵³ Les morts dues à la négligence ne sont pas rares. Néanmoins, les problèmes de développement chez les enfants qui sont négligés sont encore plus fréquents. Des éléments scientifiques récents montrent clairement que ceux qui ont été négligés dans leur enfance ont à l'âge adulte des taux plus importants de maladies mentales, d'abus d'alcool ou de drogues, ainsi que des difficultés à commencer une vie de couple ou un développement altéré du cerveau.⁵⁴

Le fait d'être témoins de violences domestiques provoque également chez les enfants des effets négatifs importants. Des études de prévalence en Europe, par exemple, montrent que 12 à 15 % des filles finissent par être dans des relations de couple violentes. Les entretiens avec les enfants vivant dans des foyers de femmes ont montré que la grande majorité des enfants sont présents lorsque ces violences se produisent. Un projet de 2010 de Save the Children en Espagne, en Islande et en Italie a mis en évidence les traumatismes psychologiques vécus par les enfants qui vivent dans des foyers où la violence domestique a cours. Ils risquent de connaître des difficultés de socialisation, l'isolement, l'insécurité, l'agressivité, la dépression et des troubles du sommeil.⁵⁵ Les recherches dans certains pays suggèrent que la violence domestique contre les mères est souvent accompagnée de violence à l'encontre des enfants : des études hollandaises ont estimé que 30 à 70 % des enfants qui ont des mères qui sont abusées sont eux-mêmes soumis à des violences.⁵⁶

Etats ayant une interdiction totale des châtiments corporels dans tous les contextes (par année)

Après l'Etude VEE

2011 Sud-Soudan

2010 Kenya, Pologne, Tunisie

2008 Costa Rica, Liechtenstein, Luxembourg, Moldavie

2007 Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Portugal, Espagne, Uruguay, Venezuela

Avant l'Etude VEE

2006 Grèce

2005 Hongrie

2004 Roumanie, Ukraine

2003 Islande

2000 Bulgarie, Allemagne, Israël

1999 Croatie

1998 Lettonie

1997 Danemark

1994 Chypre

1989 Autriche

1987 Norvège

1983 Finlande

1979 Suède

Les mutilations génitales féminines / Excision

Les mutilations génitales féminines / excision continuent d'être parmi les formes de violence les plus brutales perpétrées à l'encontre des filles. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime que 100 à 140 millions de femmes et de filles ont été soumises aux MGF ; en Afrique, on estime à 92 millions les filles de 10 ans ou plus qui ont subi des MGF.⁵⁷ Les taux de MGF du Soudan, de la Somalie et du Mali sont parmi les plus hauts au monde.⁵⁸ Une étude de 2009 conduite par l'Ecole de Santé Publique d'Addis-Abeba sur les filles somaliennes vivant dans des camps de réfugiés de l'est de l'Ethiopie a montré que 52 % des filles âgées de sept et huit ans avaient subi des MGF. Ce chiffre monte à 95 % pour celles de 11 et 12 ans.⁵⁹ 84 % des parents, dont les mères, ont fait part de leur intention de faire « exciser » leurs filles. Les chercheurs rapportent que l'unique changement comparé aux données précédentes était que la majorité des filles avait subi la forme la moins extrême de

MGF, soit l'enlèvement partiel ou total du clitoris. La forme extrême, qui consiste, en plus d'enlever le clitoris, à infibuler, à réduire l'ouverture vaginale et à repositionner les lèvres avait été moins couramment pratiquée. Bien que dans certains pays, tels que le Mali, les taux de MGF diminuent, ils restent extrêmement élevés. En 1996, environ 94 % des femmes et des filles du Mali avaient subi des MGF. Après que le gouvernement a initié un programme national contre les MGF en 2002, une étude sanitaire gouvernementale a montré en 2006 que les taux de MGF avaient diminué, mais que 84 % des filles de moins de 15 ans avaient quand même été excisées.⁶⁰

Progrès accomplis

Il y a eu des progrès majeurs dans l'interdiction légale des châtiments corporels. Trente Etats ont maintenant une interdiction totale, y compris à l'intérieur des foyers familiaux. En juin 2010, la Tunisie est devenue le premier Etat africain à interdire toutes les punitions corporelles dans tous les contextes, dont le foyer, suivi de peu par le Kenya. La Pologne est devenue le 22^{ème} pays européen à interdire les châtiments corporels en août 2010. Avec son indépendance, le nouvel Etat du Sud-Soudan est devenu le 30^{ème} Etat à interdire toutes les formes de châtiments corporels des enfants. En 2008, le Conseil de l'Europe est devenu la première organisation intergouvernementale à lancer une campagne explicite pour l'interdiction universelle de toute punition corporelle au travers de ses 47 Etats-membres.⁶¹ D'autres Etats devraient imposer des interdictions dans les prochaines années. Une étude du Commissaire des Enfants de Nouvelle-Zélande a donné des preuves récentes (qui confirment des preuves antérieures venues de Suède) que les lois peuvent réussir à changer des attitudes et des pratiques concernant la discipline physique. Durant la première année qui a suivi l'interdiction mise en place par la Nouvelle-Zélande, la proportion de parents qui acceptaient l'utilisation de stratégies disciplinaires violentes était beaucoup moins importante.⁶²

Dans toutes les régions du monde, il y a eu des initiatives gouvernementales et non-gouvernementales pour promouvoir les formes positives, non-violentes, de discipline à la maison. Save the Children, par exemple, a travaillé dans 17 pays d'Asie du Sud et du Pacifique, dans un certain nombre de pays d'Europe de l'Est dont la Russie et la Roumanie, dans plusieurs pays du Moyen-Orient et en Amérique du Nord.⁶³

La législation interdisant les MGF a été adoptée par l'Erythrée (en 2007), l'Egypte (en 2007), la Guinée Bissau (en 2011), le gouvernement régional kurde en Irak (en 2011) et par le Kenya (en 2011). Le Ghana a amendé ses lois sur les MGF en 2007 et le Portugal a inclut des dispositions spécifiques sur les MGF dans son code criminel en 2007. En 2008, l'Assemblée Sanitaire Mondiale a passé une résolution sur l'élimination des MGF, mettant en exergue le besoin d'une action concertée dans tous les domaines.⁶⁴

Des progrès dans la mise en œuvre de telles interdictions au sein des communautés ont également été notés, par exemple dans des communautés masaï au Kenya, où des programmes menés par Vision du Monde et d'autres ont mené à une réduction du taux de MGF de 97 % à 59 % en seulement deux ans. Les programmes comprennent des rites de passage alternatifs pour les filles et des discussions communautaires avec les femmes, les hommes, les jeunes et les leaders politiques et religieux, discussions menées par des activistes locaux dont du personnel de santé.⁶⁵

La violence à l'école

« Les professeurs nous tapent et donnent des noms aux bâtons qu'ils utilisent pour nous battre. Si vous échouez à un test vous êtes frappés et si vous commencez à pleurer, vous êtes battus encore plus. Certains d'entre nous veulent laisser tomber l'école à cause de ces frappes. Des fois, elles provoquent des cicatrices. » (Enfant namibien)⁶⁶

« Notre directeur d'école... nous fait nous agenouiller sur des cailloux ou des capsules de bouteilles pendant plus de 20 minutes. » (Enfant de huit ans, Paraguay)⁶⁷

« J'ai été très perturbée ; perturbée émotionnellement et très stressée. J'essaye très dur d'oublier comment ça s'est passé mais je n'y arrive pas. Je ne peux simplement pas oublier. C'est comme si ça allait se reproduire tout bientôt, comme si c'était en train d'arriver. Je me souviens de chaque détail. » (Fille zambienne de 15 ans violée par son professeur)⁶⁸

Ces commentaires d'enfants ne sont ni isolés ni inhabituels. Dans les écoles autour du monde, des enfants de tous âges sont soumis à de durs et humiliants abus verbaux, châtiments corporels, à de la brutalité, du harcèlement et des abus sexuels. Ils sont soumis à cette violence dans les classes, dans les cours de récréation et sur leur trajet vers et depuis l'école. Ils souffrent de la violence commise à la fois par leurs professeurs et par leurs pairs. Pour tous les enfants, mais spécialement pour ceux qui vivent dans des foyers ou des communautés violentes, les écoles devraient être des espaces qui procurent des environnements d'apprentissage et de socialisation sûrs. Mais pour des millions d'enfants, l'école est un lieu de violence quotidienne, redouté et obligatoire. Au Brésil, par exemple, une enquête sur 1 200 élèves a montré que 70 % avaient été victimes de violence à l'école.⁶⁹ Au Mexique, 55 % des élèves de la ville de Mexico pensent que des élèves de leur école apportent des armes à feu à l'école.⁷⁰ En Afrique du Sud, un quart des élèves rapporte que les écoles ne sont pas sûres et que la violence et les viols en sont des problèmes majeurs.⁷¹ Au Népal, 14 % des élèves qui quittent l'école abandonnent par peur de leurs professeurs.⁷²

Les professeurs sont plus susceptibles d'utiliser la discipline violente lorsqu'ils sont dans des conditions stressantes, notamment des classes surpeuplées, que les ressources sont insuffisantes et qu'on insiste sur l'évaluation des élèves et leur réussite.⁷³ Alors que les gouvernements font des progrès dans l'augmentation du nombre d'enfants allant à l'école, le niveau de violence à l'école a parfois augmenté. Alors que les inscriptions augmentent, les ressources ne suivent souvent pas le même rythme. Les professeurs ont moins de possibilité d'intervenir dans la violence entre élèves lorsque les classes sont très grandes et ils peuvent

recourir à des stratégies de gestion punitive comme les châtiments corporels. Dans de telles circonstances, ceux qui violent les droits des enfants, ce ne sont pas seulement les professeurs, mais également les Etats, qui ne leur fournissent pas des ressources suffisantes ou des formations adéquates sur les manières alternatives et non-violentes du maintien de l'ordre dans la classe.

Les châtiments corporels

Soixante-dix-huit pays continuent d'autoriser les professeurs à punir physiquement les enfants qui sont sous leur responsabilité ; l'utilisation des châtiments corporels reste largement acceptée dans les écoles, même dans des pays dans lesquels la pratique a officiellement été interdite. Dans des Etats de la plupart des régions du monde, son utilisation est courante et son taux d'utilisation continue d'être étonnamment haut. Dans certains pays, plus de 80 % des élèves, des plus jeunes aux plus âgés, disent subir des châtiments corporels à l'école.⁷⁴ Cela veut dire qu'en nombre absolu, des millions d'enfants sont exposés à des agressions physiques à l'école. Plus de la moitié des enfants de l'enseignement secondaire au Ghana disent être fouettés par leurs professeurs avec des objets de métal ou de bois, et nombreux sont ceux qui rapportent de ce fait des blessures physiques importantes.⁷⁵ Au Zimbabwe, 67 % des enfants ont dit que les professeurs infligeaient des châtiments corporels de manière routinière. Au Bangladesh, 91 % des élèves disent être punis physiquement.⁷⁶ Dans 20 Etats des Etats-Unis, les enfants sont régulièrement frappés sur les fesses avec une « palette » en bois ou avec des règles, et dans certains cas pincés, frappés, jetés à terre et retenus de manière assez violente pour causer des bleus. Une hospitalisation est parfois nécessaire suite à l'agression ou, dans certains cas, parce que la violence touche un handicap préexistant.⁷⁷

Les victimes de châtiments corporels les plus fréquemment touchées sont les garçons, les enfants porteurs d'handicaps et les enfants de minorités ethniques. Dans presque tous les pays qui les autorisent, les punitions corporelles sont plus utilisées contre les garçons que contre les filles.⁷⁸ A Singapour, il est légal d'utiliser des châtiments corporels contre les garçons, mais pas contre les filles.⁷⁹ En Egypte, 80 % des garçons et 67 % des filles font face à des punitions corporelles à l'école.⁸⁰ Selon une recherche menée aux Etats-Unis en 2009, les enfants porteurs d'un handicap représentent 19 % de ceux qui reçoivent des châtiments corporels à l'école alors qu'ils ne représentent que 14 % de la population des élèves au niveau national.⁸¹ Dans certains Etats, même lorsqu'ils sont officiellement interdits, les châtiments corporels continuent sans grandes conséquences pour ceux qui les utilisent. Au Cameroun, par exemple, les punitions corporelles sont illégales à l'école mais près de 97 % des élèves signalent leur utilisation.⁸² En Haïti, malgré l'interdiction des châtiments corporels à l'école, les élèves disent être frappés avec des fouets et des câbles électriques.⁸³ Une

étude de 2007 sur les élèves en Jordanie a montré que malgré l'interdiction des punitions corporelles, plus de la moitié des enfants avait subi des violences sévères, notamment avait été frappée avec un objet comme une baguette, une corde ou une canne ou avait été mordue ou brûlée.⁸⁴ Dans un cas, en Jordanie, un garçon de 12 ans a perdu un œil après avoir été frappé si fortement par son professeur qu'il est tombé et a heurté un meuble.⁸⁵

Alors que les raisons qui poussent les professeurs à administrer des châtiments corporels sont souvent triviales, leurs conséquences ne le sont pas. De nombreux enfants sont morts du fait de blessures infligées alors qu'ils étaient aux mains de leur professeur.⁸⁶ Parmi les morts récentes d'enfants qui ont résulté de punitions corporelles se trouvent : une fille sri-lankaise de 13 ans qui est morte de blessures sérieuses reçues en étant punie avec une canne à l'école, un garçon de 9 ans en Afrique du Sud qui est mort après avoir été battu avec un tuyau en plastique utilisé pour faire un bruit, un garçon de 14 ans aux Philippines qui a été puni parce qu'il n'avait pas fait ses devoirs lorsqu'il est retourné à l'école après avoir été atteint du typhus, une fille de 11 ans à Delhi dont le professeur a tapé sa tête et l'a fait se tenir au soleil pendant 2 heures parce qu'elle n'avait pas fait ses devoirs, un garçon de 7 ans en Malaisie qui a été agressé par son professeur parce qu'il avait été accusé de voler un autre enfant et un garçon de 14 ans à Karnataka en Inde qui est mort après avoir été puni par son professeur parce qu'il était arrivé en retard. Les morts ne sont peut-être pas courantes mais les blessures physiques, les blessures psychologiques durables, les échecs, les absences et les abandons scolaires sont tous fortement corrélés avec les châtiments corporels.⁸⁷

Les manœuvres d'intimidation à l'école sont communes, et dans certaines parties du monde, cela a de plus en plus lieu en ligne. Avec l'avènement des sites de réseaux sociaux et la prolifération d'Internet et des technologies des téléphones et d'enregistrement, la « cyberintimidation » est en augmentation, et les filles en sont les victimes les plus fréquentes.

Les abus verbaux

Les enfants sont régulièrement soumis à des remarques humiliantes de la part de professeurs. Dans les rares Etats où la violence verbale ou psychologique de la part des professeurs a été étudiée, les taux paraissent être encore plus élevés que ceux des châtiments corporels. Au Ghana, bien que 72 % des enfants parlent de punitions corporelles à l'école, ils disent que l'humiliation des élèves est encore plus commune.⁸⁸ En Finlande, 5 % des enfants rendent compte d'une forme de violence physique de la part des professeurs (ce qui est illégal), alors que 15 % parlent de violence verbale, notamment des commentaires désobligeants et dépréciateurs, des menaces de violence et des critiques quant à l'apparence physique.⁸⁹ De tels comportements de la part d'un professeur ne sont pas

seulement mauvais pour l'estime de soi de l'enfant, ils créent également une très mauvaise ambiance de classe, ce qui décourage l'apprentissage et favorise l'harcèlement entre élèves.

La violence sexuelle

Alors que les garçons sont plus victimes de châtiments corporels à l'école, les victimes de violences sexuelles à l'école sont le plus souvent des filles. Aux Pays-Bas, 27 % des élèves parlent d'harcèlement sexuel par du personnel de l'école.⁹⁰ L'UNICEF a documenté des viols d'enfants d'à peine 6 ans dans des écoles primaires du Kenya.⁹¹ Selon le Centre national pour les statistiques éducatives aux Etats-Unis, en une année (2007-2008), il y a eu 800 viols sur les complexes des écoles élémentaires, des collèges et des lycées et 3 800 cas d'agressions sexuelles en plus des viols, les auteurs étant tant des professeurs que des élèves.⁹²

Des études dans de nombreux pays ont montré que les professeurs peuvent faire pression sur les élèves pour qu'ils prennent part à des actes sexuels en échange de bonnes notes.⁹³ Un enfant au Vietnam a expliqué : « des professeurs peuvent utiliser les mauvaises notes pour des abus sexuels. Par exemple, si un enfant laisse un professeur abuser de lui ou d'elle, il ou elle peut avoir une meilleure note. »⁹⁴ De plus, les données montrent que les élèves ne sont pas seulement vulnérables aux harcèlements sexuels ou aux viols dans les bâtiments ou sur le territoire de l'école. Une étude de 2007 au Swaziland a montré que 9,5 % des filles avaient été sujettes à la violence sur le chemin, à l'aller ou au retour de l'école.⁹⁵

Les conséquences dévastatrices de la violence sexuelle à l'école comprennent de faibles performances scolaires, l'abandon scolaire, des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses non désirées et des problèmes de santé mentale.⁹⁶

Les manœuvres d'intimidation

Les brimades sont courantes dans les écoles autour du monde. Les études dans lesquelles on demande aux élèves leurs expériences des brimades montrent que 20 % des élèves en Chine, 33 % aux Philippines, 40 % au Ghana, et 47 % au Chili disent avoir subi des manœuvres d'intimidation dans les 30 jours précédents l'étude.⁹⁷ Au Royaume-Uni, des données récentes montrent que 9 enfants sur dix disent qu'il existe des pratiques d'intimidation dans leur école et un sur cinq entre 10 et 15 ans disent avoir eu peur ou avoir été troublé par des manœuvres d'intimidation. Les garçons entre 10 et 12 ans en étaient les victimes les plus fréquentes.⁹⁸

Les manœuvres d'intimidation font généralement partie de trois catégories : physiques (les coups de poing, coups de pieds, morsures), émotionnelles (les menaces, le fait de donner des surnoms, les insultes, les commentaires raciaux ou sexuels, l'exclusion sociale) et les

cyberintimidations ou harcèlement sur internet. Les manœuvres d'intimidation continuent d'être un problème particulier pour les adolescents et les adolescentes qui sont gays, lesbiennes, bisexuels ou transgenres.⁹⁹ Dans certains cas documentés par Plan International dans sa campagne *Apprendre sans peur*, des professeurs incitent même des élèves à en brimer d'autres.¹⁰⁰

Taux de cyberintimidations autour du monde

Pays	%
Australie	10
Belgique	34
Pologne	52
Allemagne	14
Japon	10
Corée du Sud	53
Espagne	29

Source : University of South Florida, Cyberbullying Research Center.

Une Etude nationale sur les victimes de crime éclaire la nature des brimades qui ont cours à l'école aux Etats-Unis. Les données ont montré que les enfants sont plus susceptibles d'être victimes de brimades par leurs pairs à l'intérieur de l'école (79 %), le plus souvent au sein de la classe, que sur le terrain de l'école (23 %) ou dans le bus de ramassage scolaire.¹⁰¹ Les taux de brimades décroissent avec l'âge : 43 % des enfants les plus jeunes sont victimes de petites brutes contre 24 % des enfants les plus vieux. Le même schéma d'évolution selon l'âge est retrouvé par rapport aux blessures physiques. Ces schémas et pour centages restent essentiellement stables depuis 2005.

Avec la croissance d'internet et des nouvelles technologies, les brimades ont pris des formes nouvelles. Les cyberintimidations restent moins communes que les formes plus traditionnelles de brimades physiques et verbales, mais leur usage est en augmentation. Les appareils photos et caméras numériques des téléphones portables sont un problème qui augmente particulièrement (bien qu'ils aient été utilisés de manière utile dans certains Etats par des élèves pour enregistrer la violence des professeurs à leur encontre). Au Royaume-

Uni, par exemple, l'Etude britannique sur le crime a montré qu'une victime sur quatre de brimades avait signalé avoir reçu des emails, des posts sur des sites internet ou des textos non désirés ou méchants. L'Etude a également montré qu'alors que les victimes de brimades physiques sont le plus souvent des garçons, les filles sont plus susceptibles d'être des victimes de cyberintimidations.¹⁰² Parce que les sites de réseaux sociaux diffusent et gardent les traces des humiliations, ils ajoutent une nouvelle dimension aux brimades à laquelle il est dur d'échapper. Comme Paulo âgé de 17 ans et venant du Brésil l'a dit, « Tu ne peux pas te réfugier d'Internet... C'est comme si tu étais hanté. »¹⁰³

L'intérêt accru pour les brimades à l'école, les preuves de leur prévalence et de leurs effets dévastateurs n'ont pas été accompagnés par l'adoption de programmes de prévention, alors que ceux-ci sont disponibles. Par exemple, seulement 25 % des écoles en Norvège ont adopté un programme de prévention des brimades, et, de manière étonnante vu l'attention portée à la violence à l'école aux Etats-Unis, seulement quatre pour cent des écoles américaines en ont adoptés un.¹⁰⁴ Pour empirer les choses, les enfants autour du monde ont souvent montré que leurs professeurs n'intervenaient pas pour arrêter les brimades.¹⁰⁵ Comme un garçon de 13 ans le décrit en Equateur :

« Une fois un ami m'a frappé devant un professeur, il m'a poussé et donné des coups de pieds et m'a fait tombé... et j'ai été blessé. Le professeur n'a rien fait. »¹⁰⁶

Progrès accomplis

Une étude de 2011 sur les progrès accomplis mondialement, effectuée par l'Initiative mondiale pour éliminer toute forme de punition corporelle des enfants, rapporte que les châtiments corporels à l'école sont maintenant illégaux dans 117 Etats, dont les plus récents en 2011 sont le Kenya et le nouvel Etat du Sud-Soudan. Les punitions corporelles sont illégales à l'école dans 43 % des Etats d'Afrique, 52 % de ceux d'Asie de l'Est et du Pacifique, 96 % des Etats en Europe et en Asie centrale, 46 % de ceux d'Amérique et des Caraïbes, 57 % des Etats au Moyen-Orient et 25 % de ceux d'Asie du Sud.¹⁰⁷ Plan International signale qu'environ 390 millions d'enfants sont concernés par les changements dans la législation pour protéger les enfants de la violence à l'école qui ont eu lieu entre 2008 et 2010. Même si de nouvelles lois ne sont pas immédiatement appliquées, elles peuvent avoir une forte fonction éducative, changeant les attitudes au fil du temps.

Lorsque les professeurs sont formés aux droits des enfants et aux moyens de gérer une classe de manière positive, le taux de violence à l'école baisse. Plan International, à travers sa campagne « Apprendre sans peur », et Save the Children ont formé de manière intensive des professeurs à la discipline positive pour la gestion quotidienne de la classe. En Thaïlande et en Mongolie, la méthodologie de Save the Children a été intégrée dans la formation initiale des professeurs ; son matériel pédagogique influence le développement de réglementations nationales exigeant des environnements scolaires non violents.

Bien que les programmes ciblant spécifiquement les brimades restent encore peu nombreux, des lois et des politiques innovantes sont en train d'être mises en place. Par exemple, l'Etat du New Jersey aux Etats-Unis a adopté une Déclaration des Droits Anti-brimades suite au suicide d'un élève qui avait été intimidé. La nouvelle loi exige que chaque école désigne un spécialiste anti-brimades et augmente la formation du personnel ; elle exige également que chaque district ait une équipe de sécurité, composée de professeurs, de membres du personnel et de parents, qui examine les plaintes en la matière.¹⁰⁸

Des progrès sont accomplis, mais on doit encore faire mieux.

La violence au sein des institutions chargées de la protection de l'enfance et des services judiciaires

« J'ai eu l'impression de ne plus pouvoir respirer, ils ont fait n'importe quoi, c'est évident, parce que je suis mineur et tout ce que j'avais fait c'était manquer l'école... » (Garçon américain de 12 ans victime d'un taser/ pistolet hypodermique)¹⁰⁹

« Un jour, il n'y a pas longtemps, ils nous ont tous enfermés ici en bas. Ils ont battu tout le monde, tout le monde de cette section. Ils ne se sont arrêtés que lorsque certains se sont accusés... De toute façon, nous sommes restés enfermés toute la journée dans une pièce sans eau, sans nourriture, sans rien. Nous étions à peu près quatorze. » (Garçon de 17 ans interné dans un centre de détention brésilien)¹¹⁰

« Je l'ai vu de mes propres yeux... Ils ont sorti la fille de la pièce. C'était une fille qui ne pouvait pas parler... Ils l'ont emmené dans la salle de classe : personne n'y dort. Ils l'ont emmené (dans la pièce), ont ouvert la pièce et l'ont enfermé dedans. Ils l'ont violée... J'ai vu trois hommes... c'est très dur à décrire et ca me fait honte. » (Prisonnière à Phnom Penh décrivant un viol en réunion)¹¹¹

« A la station de police, [nom masqué] m'a fait me déshabiller. Nous étions tous les trois tout nus. Il a mis les deux autres dehors et il a gardé un à l'intérieur et a fermé la porte. Lui et deux autres types m'ont allongé par terre. Un type a mis son pied sur ma tête. Un type m'a frappé avec un fil électrique et un autre type m'a frappé avec un câble électrique. Ca s'est produit chaque jour pendant les trois premiers jours. » (Garçon migrant non-accompagné détenu par la police en Ukraine)¹¹²

L'Etude de l'ONU de 2006 a montré que les enfants dans les institutions chargées de la protection de l'enfance et les services judiciaires sont plus susceptibles d'être victimes de violence que pratiquement tout autre enfant. Cette situation continue aujourd'hui. Indépendamment du type d'institution, du type d'abus, de l'âge, du sexe ou des conditions de santé de l'enfant, les rapports des ONG et les recherches académiques montrent des niveaux exceptionnellement hauts d'abus sur les enfants vivant dans les institutions judiciaires et de protection de l'enfance.¹¹³ Le fait qu'ils continuent de souffrir d'abus à des niveaux significativement supérieurs à ceux des enfants de la population générale représente une violation particulièrement répréhensible de leurs droits à la protection.

La violence au sein des institutions de protection de l'enfance

Des millions d'enfants orphelins ou séparés de leurs familles vivent dans des familles d'accueil, des foyers d'accueil ou dans des institutions d'assistance plus grandes. Les taux d'institutionnalisation les plus hauts au monde se trouvent en Europe de l'Est et en Asie centrale, où 626 000 enfants vivaient dans des institutions en 2007. Bien que les recherches prouvent que les enfants en institution sont largement plus susceptibles que leurs pairs d'être victimes de tous les types d'abus, le taux d'institutionnalisation dans la région a augmenté. En 2000, le taux d'enfants dans les systèmes d'assistance était de 1 503 pour 100 000, en 2007, il était passé à 1 738 pour 100 000.¹¹⁴

Une étude conduite en 2009 par la Fondation Nobody's Children sur les enfants vivant en établissement spécialisé en Pologne illustre le schéma de violence à l'œuvre contre des enfants de l'assistance.¹¹⁵ Les enfants ont signalé que dans l'année précédant l'étude, 53 % avaient subi des abus verbaux de la part du personnel de surveillance ou de soin ; 32 % ont signalé subir des abus physiques de la part du personnel et 32 % ont parlé de violence physique commise par des pairs. Onze pour cent ont signalé avoir été violés, soit par du personnel, soit par des pairs (ce qui représente deux fois plus de viols que dans la population générale). Dix pour cent ont signalé d'autres sortes d'abus sexuels dont des caresses et des exhibitions.

Aux Etats-Unis, des études ont montré que les taux d'abus sexuels sur les enfants intégrés au système de protection de l'enfance sont quatre fois plus importants que ceux de la population générale des enfants.¹¹⁶ D'autres rapports ont cité des résultats similaires en Australie, aux Pays-Bas, en Bulgarie, au Burundi, au Canada, en Angleterre, en Pologne, en Serbie et en Suède.¹¹⁷

Dans de nombreux pays, au moins 60 % des enfants qui sont dans des institutions sont des enfants en situation de handicap.¹¹⁸ Ce sont aussi ceux qui ont le plus de probabilité d'être des victimes de violence. L'OMS a montré que les enfants en situation de handicap sont quatre à cinq fois plus susceptibles de subir de la violence que les enfants dits normaux, et ce indépendamment du type ou de la sévérité de leur déficience.¹¹⁹ Des recherches dans plus de 25 pays en Amérique, en Europe de l'Est et en Russie, au Moyen-Orient et en Asie ont exposé la violence et les abus que subissent les enfants en situation de handicap qui vivent dans des institutions, notamment l'utilisation forcée d'électrochocs, l'utilisation d'entraves sur une longue période et une sédation systématique.¹²⁰

En Bulgarie, un rapport récent du Comité bulgare Helsinki montre de manière exemplaire la violence subie par les enfants en situation d'handicap mental.¹²¹ Le rapport documente des cas d'abus sexuel, de négligences tellement importantes qu'elles mènent à la mort et de violences physiques, parmi lesquelles des blessures à la tête conduisant à la mort et un cas d'étranglement. De plus, de nombreuses institutions utilisent des entraves physiques et

chimiques sur les enfants. Ces pratiques incluent le fait d'attacher les membres des enfants aux lits ou aux fauteuils roulants, l'utilisation de camisoles de force et l'utilisation d'antipsychotiques pour immobiliser l'enfant. Comme l'a dit un enfant au Canada « si tu t'exprimes, ils te donnent des injections. »¹²²

Agressions sexuelles et handicaps

Lorsqu'une fille avec un handicap est violée, les policiers doivent garder leur secret. Si tu dis que j'ai été violée par cet homme et cet homme... alors nous ne sommes pas allées à la police, ils ne nous croiraient pas... si tu leur dis que tu es violée ; quel genre d'homme voudrait coucher avec toi ?... Une de nos amies était enceinte et le docteur lui a dit : l'homme qui a couché avec toi aurait pu coucher avec le corps d'une morte... Ils pensent que nous ne sommes pas affectées parce que personne ne voudrait coucher avec nous et parce qu'on n'a aucun sentiment envers les hommes, c'est ce qu'ils supposent. Et alors nous sommes violées plus souvent.

Fille adolescente, Ethiopie.

Source: Boersma, 2009

Un rapport de 2010 aux Etats-Unis sur un centre médico-pédagogique pour enfants souffrant d'handicap mental a montré que les enfants étaient soumis à des chocs électriques sur les jambes, les bras, la plante des pieds, les bouts des doigts et le torse – dans de nombreux cas pendant des années, et pour certains, pendant une décennie ou plus. Ces chocs étaient tellement forts qu'ils laissaient des traces rouges ou des cloques sur la peau. Certains élèves recevaient même des centaines de chocs par jour.¹²³

En 2009, deux rapports sont sortis sur la situation des enfants avec des troubles du comportement qui sont traités dans des « institutions thérapeutiques » du système de protection espagnol.¹²⁴ Les deux rapports ont montré des violations des droits de l'enfant du fait de mesures autorisées dans ces centres dont l'isolement, l'utilisation de contraintes physiques et l'administration de médicaments qui n'avaient pas été prescrits par des médecins pour contrôler les comportements des enfants. La loi ne définit pas ce qu'est un trouble du comportement ou la procédure pour transférer les enfants dans de telles institutions. Cette lacune légale rend les enfants vulnérables aux abus.

La violence dans les institutions judiciaires

Les enfants qui sont privés de leur liberté ont de grands risques de subir de la violence, dès leur entrée en contact avec la loi.¹²⁵ Au Canada, l'usage des tasers (des armes qui transmettent de l'électricité ou pistolets hypodermiques) pour entraver des enfants lors de

leur arrestation ou de leur détention a créé un scandale public.¹²⁶ Il y a à peine quelques mois, en avril 2011, un enfant de 11 ans habitant dans une famille d'accueil a reçu un coup de taser alors qu'il sortait d'une maison où il avait peut-être poignardé quelqu'un. Les contraintes douloureuses qui sont utilisées sur des enfants dans des centres de détention privés ont également donné lieu à des protestations et des actions légales au Royaume-Uni.¹²⁷

Les enfants incarcérés sont très vulnérables aux agressions sexuelles et physiques dans les pays développés comme dans les pays en développement. Un rapport de 2010 du Bureau de Justice des Etats-Unis qui a enquêté sur 9 000 jeunes dans des établissements de détention juvénile a montré qu'environ 12 % des jeunes ont dit avoir été victimes à une ou plusieurs reprises d'agressions sexuelles durant les 12 mois examinés par le rapport. Quatre-vingt pour cent des abus sexuels signalés dans l'étude ont été perpétrés par le personnel des établissements. Le nombre exact de cas est très certainement plus important que ceux signalés, beaucoup d'enfants dans les infrastructures de détention ne signalant pas les cas d'abus, notamment les abus en cours, par peur et honte.¹²⁸

Ma vie

Ma vie, je ne l'aime plus
Je préfère être libérée vers l'au-delà
En finir puisque le moment est bon
Tard une nuit de pluie
Devenir noir comme le ciel et aussi froide que l'océan
Dites au revoir à Ashley
Ennuyez-vous de moi mais ne soyez pas triste
Je ne suis pas triste, je suis heureuse et fière
Je suis libre, je suis où je veux être
Ashley n'est plus emprisonnée
Je rêve d'être libre
Libre comme un oiseau. [Traduction libre]
Ashley Smith, 2006

Ombudsman & Child & Youth Advocate (2008).

The Ashley Smith Report.

Consulté sur : <http://www.gnb.ca/0073/PDF/AshleySmith-f.pdf>

New Brunswick Youth Centre

Des études récentes ont montré que la violence, des traitements dégradants et inhumains et même de la torture étaient présents dans des pays à travers les différentes régions du monde. Au Burundi, où des enfants d'à peine 13 ans sont détenus dans des prisons pour

adultes, des douzaines d'enfants prisonniers interviewés par Human Rights Watch ont décrit des relations sexuelles forcées avec des prisonniers adultes masculins.¹²⁹ En Zambie, les enfants sont aussi régulièrement détenus avec des prisonniers adultes. Une étude conduite fin 2009 et début 2010 a montré que les détenus mineurs subissent fréquemment des abus physiques aux mains d'officiers de prison ou d'autres détenus. Ils sont également soumis à des punitions dégradantes et douloureuses, comme le fait d'être mis à nu et confinés durant plusieurs jours dans une cellule avec de l'eau qui leur arrive au-dessus des chevilles sans ou presque pas de nourriture ou de toilettes – ce qui force l'enfant à s'asseoir ou à se tenir debout dans ses propres excréments.¹³⁰ Au Bénin, l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et son partenaire local ont trouvé que les conditions de détention des enfants pouvaient souvent être qualifiées de traitements inhumains et dégradants et que les enfants étaient souvent torturés dans les postes de police.¹³¹ En Uruguay, l'organisation a montré que des enfants étaient enfermés dans leurs cellules pendant plus de 20 heures par jour, sans possibilité d'activités éducatives ou de loisir, et que des médicaments étaient utilisés pour contrôler leur comportement.¹³²

Le Cambodge a des centres de détention spécifique pour ceux qui sont accusés de délits liés à la drogue.¹³³ Des enfants – souvent des rues et de moins de 15 ans – y sont détenus avec des adultes. Un jeune de 16 ans a décrit ce qu'il avait vu dans un centre pour jeunes :

« (Un membre du personnel) utilisait le câble pour battre les gens... A chaque coup, la peau de la personne collait au câble et s'arrachait. »¹³⁴

Le « traitement » dans ces centres de détention comprend le fait d'être frappé avec des bâtons électriques allumés, fouetté avec des fils électriques torsadés et forcé à donner du sang. Des enfants signalent des viols. Ces « traitements » ont été utilisés avec des enfants tout comme avec des adultes.¹³⁵

Des enfants dans des infrastructures de justice pour adultes ou pour mineurs peuvent être soumis à la violence des gangs, à des agressions verbales et physiques de la part de pairs et du personnel, tout comme à une utilisation habituelle des entraves chimiques et mécaniques. Le cas d'Ashley Smith au Canada est caractéristique du traitement horrible – et des résultats tragiques – que subissent des enfants en conflit avec la loi, même pour des raisons triviales. Ashley avait 15 ans lorsqu'on lui a donné dans un premier temps une peine de 90 jours de prison au New Brunswick pour avoir lancé des pommes sauvages sur un facteur. Néanmoins, elle est restée plus longtemps derrière les barreaux car, alors qu'elle était incarcérée, elle a reçu des inculpations et des peines supplémentaires. Les rapports disent qu'elle n'arrivait pas à contenir sa fureur contre le fait d'être soumise au taser, aux gaz, aux médicaments, aux chaînes, à l'isolement. Sur une période de 11 mois elle a été transférée 17 fois dans des infrastructures où elle a passé la majorité de son temps entravée et dans des cellules d'isolement. Pour contrôler son comportement, on l'a obligé à elle être attachée, parfois avec du ruban adhésif, et on lui a injecté des drogues antipsychotiques. A 19 ans, en octobre 2007, Ashley s'est pendue avec une attache.¹³⁶

La condamnation à des peines violentes

Dans au moins 40 pays autour du monde, des enfants sont soumis légalement à des peines violentes, dont des coups de fouets, la flagellation, des coups de triques ou des amputations, pour des crimes commis avant 18 ans. Dans certains de ces Etats, les enfants peuvent être légalement condamnés à la peine de mort par injection létale, pendaison, exécution par balle ou lapidation, ou peuvent être condamnés à rester le reste de leur vie en prison.¹³⁷ De nombreux pays permettent à la fois des condamnations à la prison à vie et des châtiments corporels, y compris lorsque l'âge de la responsabilité pénale n'excède pas 10 ans, comme c'est le cas à Tuvalu.¹³⁸ En 2011, 2 380 individus aux Etats-Unis purgeaient une peine de prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle pour des crimes qu'ils avaient commis lorsqu'ils avaient moins de 18 ans.¹³⁹ La majorité n'avait pas accès à des programmes éducatifs ou de réhabilitation puisque de tels programmes sont prévus pour les détenus qui sortiront de prison. Les effets d'une condamnation qui revient à être condamné à mourir en prison sont dévastateurs :

« Ils disent qu'un gosse ne peut avoir la peine de mort, mais la prison à vie sans possibilité, c'est la même chose. Je suis condamné... Je ne vois pas la différence. »¹⁴⁰

Le Réseau d'information sur les Droits de l'Enfant (Child Rights Information Network) rapporte qu'au moins neuf pays (Le Bangladesh, l'Iran, la Malaisie, les Maldives, le Pakistan, le Qatar, l'Arabie Saoudite, la Somalie et les Tonga) permettent les trois formes de condamnation inhumaine – les punitions corporelles, les condamnations à vie et les condamnations à mort.¹⁴¹ En Arabie Saoudite, par exemple, les enfants peuvent être détenus jusqu'à six mois sans examen judiciaire ; ils peuvent être détenus dans des confinements solitaires, être battus, avoir des membres amputés ou être exécutés. La détention peut être causée par des infractions aussi triviales que le fait d'échanger un numéro de téléphone avec un enfant du sexe opposé.¹⁴²

Les taux d'exécution d'enfants ont augmenté. Selon Amnesty International, entre 2006 et 2011, au moins 37 jeunes ont été tués dans le monde pour des crimes supposément commis avant l'âge de 18 ans. L'Iran a exécuté la grande majorité de ces jeunes (31), alors que l'Arabie Saoudite en a exécuté quatre, le Pakistan un et le Yémen un. Pendant les cinq années précédentes, on avait eu connaissance de 21 exécutions de jeunes délinquants menées à travers le monde.¹⁴³

Une fille est menottée et attachée ; elle attend son audience à la cour, à New York. A New York, comme dans d'autres Etats aux Etats-Unis, les jeunes filles et garçons sont enfermés dans des structures qui ressemblent à des prisons ; l'utilisation excessive d'une procédure de « contrôle » de défiance dans laquelle les filles sont jetées à terre, causant souvent des

blesures, a été documentée, tout comme des cas d'abus sexuels et des services éducatif et de santé mentale inadéquats.

Le traitement des enfants réfugiés, demandeurs d'asile et migrants

Selon la Banque mondiale et l'Organisation Internationale de la Migration, le nombre de migrants internationaux a augmenté rapidement durant les dernières années, passant de 191 millions en 2005 à 215 millions en 2010. Beaucoup de ces migrants sont des enfants, voyageant souvent sans membres de leur famille, en étant vulnérables à la violence et à une détention indéfinie. Entre 2007 et 2010, Human Rights Watch a conduit plusieurs études documentant la violence des forces de sécurité étatiques contre les migrants non-accompagnés et les enfants réfugiés en Europe.¹⁴⁴ Pour beaucoup d'enfants non-accompagnés, dont certains âgés d'à peine six ans, l'arrivée en Europe veut dire être confronté à des traitements dégradants et à être détenu par la police. A l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle en France, par exemple, la police des frontières utilise régulièrement des menottes et des fouilles à nu sur les enfants ; certains disent avoir été harcelés sexuellement. On interdit l'entrée sur le territoire à beaucoup d'enfants. Les mots d'un garçon de 17 ans décrivent le traitement abusif qu'il a subi :

« Un groupe (de policiers) est venu pour me fouiller... Il y avait quatre officiers de police, un m'a fouillé. J'ai dû enlever tous mes vêtements, et un a fouillé ma valise. Une femme et un autre officier étaient là seulement pour regarder. C'était très humiliant d'être nu devant une femme. Leur manière de me fouiller était humiliante. L'officier de police noir s'est moqué de moi. Je me suis senti traité comme un idiot et je me suis senti humilié. »¹⁴⁵

En Ukraine, les enfants migrants et en demande d'asile rapportent avoir été frappés et torturés pendant les interrogatoires, notamment par l'utilisation de chocs électriques, et avoir été détenus avec des adultes, hommes et femmes, inconnus.¹⁴⁶ En Grèce, des fonctionnaires, dont des gardes-côtes, des policiers nationaux et des membres de la police des ports ont soumis des enfants migrants non-accompagnés à de la torture, telle que des fausses exécutions, des coups de pieds répétés et des bastonnades. Les fonctionnaires emprisonnent de manière régulière des enfants, dont des filles d'à peine 10 ans, les détenant souvent avec des adultes.¹⁴⁷ Un enfant détenu par la police en Grèce a décrit son expérience :

« Il a chargé le pistolet et l'a mis sur ma tête et m'a dit « je vais te tuer ». Il a appuyé sur la gâchette et le pistolet était vide... J'ai dit que j'avais 14 ans. Ils ont tous commencé à rire... Je ne pouvais plus m'allonger sur mon dos à cause des coups. »¹⁴⁸

Les enfants emprisonnés avec leurs mères

Dans de nombreuses régions du monde, les jeunes enfants sont détenus avec leurs mères pendant les périodes d'arrestation et de détention provisoire, ce qui peut durer des mois ou même des années. Des bébés naissent en prison. De nombreux pays ont des unités Mère-Enfant ou des dispositions particulières dans leur code pénal pour les femmes enceintes ou les femmes avec des enfants en bas-âge. Dans de nombreux cas, l'intérêt supérieur de l'enfant est de rester avec sa mère, même si elle est emprisonnée. Néanmoins, sans des mesures de protection appropriées, les enfants peuvent risquer d'être violenté physiquement ou sexuellement par d'autres détenus ou par du personnel de la structure ; ils risquent aussi d'être l'objet de privations qui équivalent à de la violence.¹⁴⁹ Par exemple, en Zambie, une nouvelle loi dit que les enfants peuvent rester avec leurs mères en prison jusqu'à l'âge de quatre ans et qu'on « leur fournit des vêtements et les choses nécessaires, aux frais de l'Etat. » En pratique, néanmoins, une étude de 2009-2010 a montré que les Services de Prison ne donnent pas de nourriture aux enfants qui vivent en prison avec leurs mères, ni du lait maternisé aux femmes qui ne peuvent pas allaiter.¹⁵⁰

Progrès accomplis

Les progrès accomplis dans l'abandon de la violence à l'encontre des enfants faisant partie de la protection de l'enfance et vivant dans des institutions ont été extrêmement limités. L'Étude de l'ONU a dit que l'un des meilleurs moyens de prévenir la violence à l'encontre des enfants à l'intérieur des institutions était de ne pas les y mettre en premier lieu. En Europe de l'Est et en Asie centrale, presque tous les pays ont fait des pas en avant pour réformer leurs systèmes de protection de l'enfance et pour introduire des alternatives basées sur la famille, à l'institutionnalisation. Des progrès ont été accomplis : le taux d'enfants placés dans des familles d'accueil a augmenté de 43 % en ce qui concerne les enfants faisant partie du système de protection de l'enfance en 2000 à 51 % en 2007. Pendant cette période, le nombre total d'enfants hébergés en institution dans la région a baissé de 757 000 à 626 000.¹⁵¹ Néanmoins, ces chiffres ne disent pas tout : pendant la même période, les taux de natalité ont baissé et des proportions plus importantes d'enfants ont été placées. De ce fait, la proportion d'enfants placés en institution a également augmenté.¹⁵² Les pays continuent de travailler pour la dé-institutionnalisation. En février 2010, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a fait une recommandation à tous les Etats membres du Conseil de l'Europe pour qu'ils prennent toutes les mesures appropriées pour remplacer dans un temps raisonnable l'institutionnalisation des enfants en situation de handicap par des services accessibles dans la communauté.¹⁵³ En novembre 2009, l'AG de l'ONU a accueilli favorablement les Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants, qui mettent en évidence la nécessité de prévenir les séparations familiales inutiles et le fait que le placement en institution est une solution de dernier recours.

Dans le domaine de la justice des mineurs, la Thaïlande et l'Ecosse ont fait un pas en avant en augmentant l'âge de la responsabilité pénale, bien que de manière insuffisante

(respectivement de 7 à 10 et de 8 à 12), alors que d'autres pays ont baissé l'âge minimum. D'autres pays ont également fait des progrès dans le domaine de la justice des mineurs. Le 17 mai 2010, la Cour Suprême des Etats Unis a pris une décision disant que condamner quelqu'un à une peine de prison à vie sans possibilité de liberté conditionnelle pour des crimes commis avant 18 ans et n'impliquant pas d'homicide était une punition cruelle et inhabituelle. Cette décision a concerné 129 personnes qui avaient été condamnées à une peine de prison à vie sans liberté conditionnelle pour des crimes qui ne concernaient pas un homicide. Au Yémen, les exécutions de mineurs ont été arrêtées pendant que les autorités revoient les politiques de détermination de l'âge.

Des changements modestes sont en train d'être mis en place concernant la détention des enfants avec des mères emprisonnées. En Afrique du Sud, après un jugement de la Cour Constitutionnelle de 2007, il est désormais impératif de prendre en considération l'intérêt supérieur de l'enfant dans la détermination de la peine d'une mère. En décembre 2010, l'ONU a adopté de nouvelles Règles de Standard Minimum pour le traitement des femmes détenues (les Règles de Bangkok) ; celles-ci incluent le traitement des enfants de détenus.

La violence sur le lieu de travail

« Lorsque j'étais très jeune je ne comprenais pas la signification de l'expression favorite de (Madame) « kis haram ki oulad ha » (à qui est cet enfant illégitime ?). Néanmoins lorsque l'année dernière j'ai appris ce que cela voulait dire, un jour j'ai répondu... Elle m'a battu très violemment et m'a tiré en-dehors de la maison. Elle n'a jamais payé mon salaire et a même prétendu que j'avais volé. » (Travailleuse domestique de 10 ans, Pakistan)¹⁵⁴

« Le mari me réveille et me viole. Il m'a menacée avec un couteau et a dit que je ne devais le dire à personne. » (Travailleur domestique de 15 ans, Guinée)¹⁵⁵

« On m'a envoyé travailler dans une petite fabrique faisant des vêtements brodés. C'était une petite pièce et il y avait six autres garçons comme moi, travaillant 14 heures par jour et payés très peu ou pas du tout. L'oncle qui m'a emmené ici il y a un an avait promis à mes parents qu'il allait m'envoyer à l'école et qu'il me donnerait un peu de travail facile pour que je puisse envoyer de l'argent à la maison. » (Garçon de sept ans, Inde)¹⁵⁶

Un rapport de 2010 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) note que bien qu'il y ait eu une baisse du travail des enfants lors des quatre années précédentes, il reste 215 millions d'enfants dans le monde qui sont piégés dans le travail des enfants, dont 115 millions qui sont exposés à un travail dangereux pour leur santé et leur sécurité.¹⁵⁷ La majorité des enfants travailleurs, signale-t-il, travaillent dans l'agriculture. En 2009, le Ministère américain du travail a publié une liste de biens produits par le travail des enfants.¹⁵⁸ En étudiant 122 produits dans 58 pays, ils ont notamment trouvé des enfants travaillant dans les mines d'or, fabriquant des ballons de foot, cousant des vêtements et moissonnant des produits agricoles. Les produits agricoles les plus communs qui sont produits par le travail des enfants sont le coton, la canne à sucre, le tabac, le café, le riz et le cacao. Malgré l'optimisme qui a accompagné les nombreuses ratifications de la Convention N° 182 de l'OIT, reflet d'un consensus quasi-mondial sur le fait qu'il devrait y avoir un arrêt immédiat des pires formes de travail des enfants, des millions d'enfants, dont certains d'à peine cinq ou six ans, risquent d'être soumis à de la violence sur le lieu de travail. Cette violence prend la forme de bastonnades ou d'abus verbaux par leurs employeurs, d'agressions sexuelles, de détentions forcées, d'asservissement pour dette ou de conditions similaires à de l'esclavage, de longues heures de travail ou de tâches dangereuses qui mettent en péril leur santé et leur sécurité. L'OIT estime que, mondialement, 22 000 enfants sont tués au travail chaque année.¹⁵⁹

Les enfants travailleurs domestiques

L'Étude de l'ONU a montré que les enfants travailleurs domestiques risquent particulièrement d'être soumis à la violence du fait de leur isolement et de la nature invisible de leur travail. Travaillant souvent 12 à 18 heures par jour derrière des portes closes, les enfants travailleurs domestiques nettoient les maisons, font la lessive, la cuisine, s'occupent des poubelles et surveillent d'autres enfants qui ne sont pas beaucoup plus jeunes qu'eux.

De nouveaux chiffres donnés par l'OIT en 2011 estiment qu'il y a au moins 52,6 millions, et peut-être 100 millions, de travailleurs domestiques dans le monde et que jusqu'à 30 % d'entre eux sont des enfants. Dans de nombreux pays, les travailleurs domestiques ne sont pas inclus dans les lois régissant le travail, et n'ont dès lors pas de protection du travail. Ils sont aussi soumis à des taux de violence très importants de la part de leurs employeurs, dont des abus sexuels. Ce sont principalement, mais pas uniquement, les filles qui sont exploitées et qui sont soumises à la violence dans le travail domestique. Comme une fille l'a expliqué dans une étude récente sur les enfants domestiques conduite par la Commission asiatique des droits de l'Homme :

« Mes parents sont très clairs sur le fait que seulement les fils méritent d'aller à l'école parce qu'après leurs études, ils les aideront. Mon père est convaincu que les filles n'ont pas besoin d'étudier car elles doivent aider leur mère et contribuer au revenu de la famille. Ma mère met une partie de mon salaire de côté parce qu'elle a commencé la préparation de mon mariage et d'énormes frais sont nécessaires pour les mariages des filles dans notre communauté. »¹⁶⁰

En Guinée, une enquête de Human Rights Watch a montré que les filles travaillant en tant que domestiques peinent jusqu'à 18 heures par jour, reçoivent de la nourriture inadéquate et n'ont aucune aide lorsqu'elles sont malades. Elles sont fréquemment soumises à des violences physiques, émotionnelles et sexuelles.¹⁶¹ Une fille de neuf ans en Guinée a décrit des violences constantes :

« Des fois, mes employeurs me battent ou m'insultent. Lorsque je dis que je suis fatiguée ou malade, ils me battent avec un fouet. Lorsque je fais quelque chose de mal, ils me frappent aussi... Lorsque je me repose, je me fais taper ou on me donne moins de nourriture. Je suis frappée sur mes fesses et sur mon dos ». ¹⁶²

Des abus similaires sont documentés au Pakistan, qui a plus de 250 000 enfants travailleurs domestiques, selon l'OIT.¹⁶³ L'histoire de Muhammad Zafar, de 14 ans, en est une illustration. Il a été sauvé par la police à Karachi, après que des voisins ont signalé qu'il était enchaîné dans la maison de ses employeurs. Il n'avait pas été payé depuis 19 mois. Selon des ONG pakistanaises, en 2010, il y a eu au moins six cas documentés de morts dues à la violence envers des enfants travailleurs domestiques au Pakistan.¹⁶⁴

La difficulté de mettre fin aux abus et à l'exploitation des enfants domestiques est manifeste en Inde. La loi de prévention du travail des enfants a été amendée le 10 octobre 2006 pour interdire que les enfants de moins de 14 ans travaillent comme travailleurs domestiques (ou dans des dhabas, des restaurants, des hôtels et autres secteurs de l'accueil), faisant de leur emploi un délit punissable.¹⁶⁵ Le gouvernement central a demandé aux gouvernements des Etats fédéraux de développer des plans d'action pour sauver et réhabiliter les enfants qui y travaillaient. Un an après, Save the Children a montré que seulement trois gouvernements avaient publié ces plans – le Maharastra, le Karnataka et le Tamil Nadu – et que 74 % des enfants travailleurs domestiques avaient moins de 16 ans.¹⁶⁶ Save the Children a aussi montré que les enfants travailleurs domestiques continuaient d'être soumis à de nombreuses formes d'abus, à des conditions de travail précaires et au manque de nourriture, au fait d'être battus, brulés, et abusés sexuellement. Soixante-huit pour cent des enfants étudiés par Save the Children ont dit subir des abus physiques, dont près de la moitié donnait lieu à des blessures. Près d'un tiers a signalé avoir subi une agression sexuelle ; 20 % ont signalé avoir été forcés à des relations sexuelles.¹⁶⁷

Les abus omniprésents sur les enfants travailleurs domestiques se font sentir de partout. Comme le dit Sévérine, du Togo :

« Au lieu de nous battre, de nous frapper, de nous faire nous agenouiller dans les gravas, de nous blesser avec des lames, de mettre du poivre dans nos parties intimes, de nous refuser de la nourriture pour nous punir de nos erreurs, nous préfèrerions que vous nous donniez des conseils et nous appreniez les bonnes manières. »¹⁶⁸

Les enfants dans le travail illégal

L'OIT estime que deux fois plus d'enfants sont impliqués dans des activités reliées au travail illicite – la production et la distribution de drogues illicites, la production de pornographie et la prostitution – que d'enfants qui sont impliqués dans les conflits armés.¹⁶⁹

Les enfants qui travaillent dans le commerce mondial de drogue sont exposés à de hauts risques de violence et à une possible addiction aux drogues. Au Mexique, par exemple, le Réseau des Droits des Enfants a estimé que 30 000 enfants travaillent pour les cartels de drogue.¹⁷⁰ Généralement, les filles reconditionnent des doses de narcotiques pour qu'elles soient vendues dans la rue et les garçons travaillent en tant que guetteurs. On demande même à certains enfants d'être des messagers ou des assassins. Edgar Ramirez, 14 ans, engagé comme assassin depuis qu'il a 11 ans, a admis avoir tué quatre hommes. « J'ai coupé leurs gorges », a-t-il expliqué lors qu'il a été interviewé, « je ne savais pas ce que j'étais en train de faire. »¹⁷¹ En Afghanistan, qui fournit la majorité du marché mondial et illégal des opiacés, des centaines d'enfants travailleraient dans les champs de pavots, ce qui les empêche d'aller à l'école et les expose à des risques significatifs, dont l'addiction aux drogues.¹⁷²

L'exploitation sexuelle commerciale

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants est une partie extrêmement profitable de l'industrie mondiale du sexe qui représente plusieurs milliards de dollars. En Inde, plus d'un tiers des travailleurs du sexe seraient des enfants – dont certains qui ont à peine 10 ans.¹⁷³ En Colombie on estime qu'entre 20 000 et 35 000 enfants sont victimes d'exploitation sexuelle commerciale, et aux Philippines, une destination régulière d'adultes recherchant des relations sexuelles avec des enfants, on estime que jusqu'à 100 000 enfants sont victimes de prostitution.¹⁷⁴ ECPAT International (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes – Mettre fin à la prostitution infantile, la pornographie infantile et au trafic d'enfants à des fins sexuelles) a documenté le maintien, et parfois l'accroissement de l'exploitation sexuelle d'enfants autour du globe, dont le tourisme à des fins d'exploitation sexuelle d'enfants.¹⁷⁵ La vulnérabilité à l'exploitation sexuelle commerciale est plus importante pour les enfants autochtones et pour les enfants dont les familles luttent sur un plan économique. Les risques peuvent également augmenter lorsque des catastrophes naturelles¹⁷⁶ ou des guerres civiles conduisent à un effondrement des services gouvernementaux et sociaux, ainsi que dans les régions hautement touristiques qui manquent de mécanismes de protection de l'enfance. Une étude effectuée à la République dominicaine, par exemple, a montré que des enfants de 6 à 14 ans vivaient et travaillaient sur la plage et étaient ouvertement abusés sexuellement par des touristes dans des parcs locaux, sur la plage et dans la rue.¹⁷⁷

Les taux de condamnation pour les auteurs d'exploitation sexuelle commerciale d'enfants restent bas. Par exemple, au Salvador, seulement 11 % des cas signalés entre 2005 et 2009 se sont soldés par une condamnation ;¹⁷⁸ au Chili, seuls 12 % des cas finissent par un procès qui va jusqu'au bout.¹⁷⁹

Les enfants dans les conflits armés

Les questions relatives aux enfants dans les conflits armés n'ont pas été couvertes par l'Étude de l'ONU sur la violence à l'encontre des enfants mais furent le sujet d'une précédente étude marquante de l'ONU qui a été menée par Mme Garca Machel sur l'impact des conflits armés sur les enfants. Néanmoins, nous soulignons que des milliers d'enfants continuent d'être violés, tués ou mutilés durant la guerre, qu'ils servent en tant qu'enfants soldats, en tant qu'espions, pour les attentats suicides ou comme bouclier humain, ou qu'il deviennent des esclaves sexuels pour des forces ou des groupes armés.

Les enfants victimes de trafic

Un nombre inconnu d'enfants est victime de trafic chaque année. Le fait de vivre dans des régions de troubles politiques ou civils, de grande pauvreté, de négligence familiale, d'abus ou avec des taux de SIDA et d'HIV importants rend les enfants très vulnérables au trafic. Les enfants peuvent être trafiqués dans des Etats voisins avec la complicité de parents désespérés à qui des intermédiaires promettent un avenir meilleur pour leurs enfants. Mais la promesse de scolarisation ou d'emploi payé se réalise rarement. Les enfants travaillent plutôt de manière excessive durant de longues heures dans des emplois dangereux et font face de manière régulière à la violence, aux intimidations et aux agressions sexuelles. Cet « avenir meilleur » est généralement celui de la prostitution, du trafic de drogue ou de l'exploitation.¹⁸⁰

ECPAT International et The Body Shop ont sorti un rapport global sur le trafic d'enfants en 2010.¹⁸¹ Etudiant 41 pays, ils montrent que des millions d'enfants sont victimes de trafic chaque année. Le plus souvent, les enfants sont déplacés de régions pauvres à des régions plus riches et profitables. La majorité des enfants est victime de trafic pour être exploitée sexuellement, bien que de nombreux enfants soient envoyés vers l'agriculture, la domesticité, l'industrie du spectacle ou la construction. Certains enfants sont victimes de trafic pour être des jockeys de chameaux. Les statistiques montrent qu'il y a eu très peu de progrès dans la réduction du trafic, et que la proportion d'enfants impliqués dans le trafic s'est en fait accrue.

A travers des cadres législatifs et l'application de lois, des efforts ont été faits pour réduire le trafic d'enfants mais, conclut ECPAT, il n'a pas été prêté assez attention aux enfants victimes. En général, les réformes ne portent pas une attention particulière aux enfants. De manière étonnante, 29 % des pays qu'ECPAT a étudiés, dont les Etats-Unis, le Mexique et un tiers des pays européens, n'ont actuellement pas de politique pour prévenir le trafic. Lorsque les pays ont des politiques pour prévenir le trafic de personnes, seulement 24 % ont des politiques de prévention du trafic d'enfants. Même si les taux de trafic d'enfants et de l'exploitation qui en résulte sont connus comme étant très élevés, il y a peu de preuves qu'une attention particulière soit portée aux enfants. En Asie, par exemple, seulement 21 % des pays étudiés ont adopté une politique spécifique pour éviter le trafic d'enfants. Le fait que seulement 10 % des pays aient une unité de police spéciale pour combattre les crimes commis contre les enfants, dont le trafic et l'exploitation, participe à l'insuffisance générale des réponses gouvernementales face à ce problème.

Les catastrophes naturelles augmentent le trafic des enfants

La sécheresse de 2007 a eu comme conséquence des taux accrus d'abus d'enfants, de trafic et d'exploitation sexuelle. En réponse au manque de nourriture et d'eau auquel est confrontée 40 % de la population, de nombreux enfants des foyers pauvres ont été enlevés

de l'école et vendus pour le commerce du sexe en échange de nourriture. Les pluies de la Mousson et la rupture de barrages en août 2008 a conduit à une accélération du trafic qui a cours en Asie du Sud. De nombreux enfants, qui avaient majoritairement entre 7 et 14 ans, ont été emmenés vers les centres urbains de l'Inde. Certaines filles ont fini comme domestiques mais nombreuses sont celles qui ont soit été envoyées travailler dans des bordels ou vendues comme mariées.

Source : ECPAT International (2009)

Les enfants en déplacement

Des millions d'enfants sont en déplacement, à la fois à l'intérieur et entre les pays, avec ou sans leurs parents. Ils font partie des mouvements de populations variés et de grande ampleur qui ont lieu dans de nombreuses parties du monde et qui comprennent migrations, trafics, déplacements et recherches d'asile. Ces déplacements risquent de les placer dans une situation à risque (ou à risque accru) de soins inadéquats, d'exploitation économique ou sexuelle, d'abus, de négligence ou de violence.

Par exemple, des filles en provenance d'autres pays qui ont migré vers l'Afrique du Sud ont signalé qu'elles avaient été forcées à avoir des relations sexuelles avec des gardes frontières pour obtenir leur entrée sur le territoire.¹⁸² Dans certains cas, des enfants en déplacement finissent par travailler dans des situations d'exploitation et hautement dangereuses. En étant en dehors de leurs familles et de leurs communautés, les enfants en déplacement sont souvent plus vulnérables à la coercition, à la violence, aux abus physiques et mentaux et à l'épuisement. La discrimination et la barrière de la langue peuvent les laisser à la merci d'un employeur qui risque de retenir leur paye ou de les contraindre à de l'esclavage pour dettes ou à un enfermement illégal. Sont particulièrement vulnérables les enfants qui n'ont pas de droit de résidence dans le lieu où ils ont migré – ce qui peut être le cas pour certains déplacements dans un même pays – et qui n'ont pas atteint l'âge légal de travail. Ils ont moins de possibilités de travail et ont plus de risques de finir par travailler dans un emploi dangereux. Ils n'ont pas de recours légaux possibles si les employeurs les exploitent ou gardent leurs salaires.¹⁸³

Les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les enfants en déplacement – en transit et lorsqu'ils sont arrivés – peuvent les exposer à une série de périls et à divers maux. Arrivés à destination, les enfants peuvent finir dans des institutions, dans des centres de détention, à la rue ou dans des cabanes, des campements informels ou des logements de mauvaise qualité surpeuplés.¹⁸⁴ Des enfants travaillant sur les marchés et pour des forgerons à Lomé au Togo ou Cotonou au Bénin, par exemple, parlent de conditions de vie insalubres.¹⁸⁵ Les enfants qui migrent pour rejoindre le foyer d'un membre de leur famille (dans le but par exemple d'un placement familial, pour leur éducation, pour du travail domestique ou pour un apprentissage) sont traités de manière variable par les membres de leurs familles. Bien

que beaucoup soient bien traités, certains enfants qui vivent chez des membres de leur famille sont soumis à la violence ou à l'exploitation.

Progrès accomplis

En 2010, l'OIT a annoncé que le nombre d'enfants impliqués dans du travail dangereux avait baissé de dix pour cent entre 2004 et 2008 ; il avait encore plus baissé – de 31 % – pour les enfants de moins de 15 ans. Les régions d'Asie-Pacifique, d'Amérique latine et des Caraïbes ont vu les réductions les plus importantes du taux de travail des enfants. Néanmoins, la baisse générale du taux de travail des enfants a ralenti comparé aux années précédentes, et les taux en Afrique étaient en augmentation.¹⁸⁶

En 2008, le gouvernement du Brésil a accueilli le Troisième congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à Rio de Janeiro, qui a rassemblé près de 3 000 personnes de cinq continents, dont 300 adolescents, pour travailler sur le programme mondial visant l'abandon de l'exploitation sexuelle des enfants et adolescents. En 2010, les progrès accomplis comprenaient une nouvelle loi contre la pornographie infantile approuvée au Brésil, l'établissement de numéros d'aide téléphonique dans neuf nouveaux pays et une collaboration en Asie du Sud entre le Bangladesh, l'Inde, le Népal et le Bhoutan pour instituer un numéro d'appel harmonisé pour la région.¹⁸⁷ En mai 2010, la RSSG sur la violence à l'encontre des enfants et la RSSG sur les enfants et les conflits armés ont lancé une campagne pour la ratification universelle des Protocoles facultatifs de la CIDE. Depuis, la République de Centrafrique et Sainte-Lucie ont signé le Protocole facultatif sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et 12 Etats l'ont ratifié : le Guyana, l'Arabie Saoudite, le Nigéria, Malte, la Guinée-Bissau, Djibouti, l'île Maurice, le Pakistan, la Jamaïque, le Luxembourg, la Nouvelle-Zélande et Saint-Marin ; ce qui a porté le nombre total d'Etats parties à 149. Le Code de conduite pour la protection des enfants de l'exploitation sexuelle dans le travail et le tourisme, un instrument d'autorégulation pour l'industrie du tourisme qui a été initié par ECPAT, a été signé par plus de 1000 tour-opérateurs, hôtels, agents de voyages et sociétés affiliées dans 42 pays.¹⁸⁸

En mai 2010, les gouvernements se sont réunis lors d'une conférence internationale à La Haye pour s'engager à nouveau à éliminer les pires formes de travail des enfants avant 2016 en adoptant une feuille de route pour accélérer les progrès. Le 16 juin 2011, l'Organisation Internationale du Travail a adopté une nouvelle Convention internationale (la Convention 198) et une Recommandation relative sur le travail décent des travailleurs domestiques. Ce nouveau traité novateur étend les droits du travail de base aux travailleurs domestiques et oblige les gouvernements à protéger les travailleurs domestiques de la violence, du harcèlement et des abus. Des dispositions spécifiques pour les enfants travailleurs domestiques imposent aux gouvernements d'établir un âge minimum pour le travail

domestique en accord avec les standards existants de l'OIT et de s'assurer que le travail domestique effectué par des enfants de moins de 18 ans n'interfère pas avec leur éducation.

La violence dans la communauté

« C'était effrayant d'être dans la rue toute seule. Les hommes me klaxonnaient. Ils pensaient que j'étais une prostituée. Je ne prenais pas de repas, je mangeais seulement une barre chocolatée. » (Jeune fugueuse de 15 ans, Ecosse)¹⁸⁹

« Il n'y a pas d'endroits qui soient sûrs pour nous. Les soldats vont partout, même dans nos maisons. » (Garçon de 11 ans, Naplouse, Territoires palestiniens occupés)¹⁹⁰

Des millions d'enfants continuent d'être exposés à de la violence dans leurs communautés. La zone dans laquelle ils vivent peut avoir un effet sur les causes ou les types de violences auxquelles ils sont exposés, que ce soit de la violence de gang et par arme à feu en Amérique du Nord, de la violence liée aux gangs et à la drogue au Mexique, de la violence liée aux élections en Haïti, au Kenya et au Zimbabwe ou de la violence politique dans les Territoires palestiniens occupés, en Syrie et au Yémen. Les enfants peuvent être victimes de violences parce qu'ils vivent dans la rue ou parce qu'ils sont déplacés à cause d'une guerre civile ou d'une catastrophe naturelle. Avec 1,5 milliard de personnes connectées en ligne, les enfants sont également de plus en plus vulnérables à la violence liée à Internet, comme la pornographie mettant en scène des enfants. Indépendamment de sa cause ou son genre, la violence dans la communauté où vivent les enfants peut perturber leur développement sain et même leur coûter la vie.

La violence dans la communauté affecte les enfants de manière directe et indirecte. De manière directe, le voisinage, les parcs, les écoles et les rues deviennent dangereux pour les enfants à cause de la violence dans la communauté. Dans certains cas, les enfants ont même plus de risques que les adultes d'être agressés physiquement ou d'être victimes d'autres crimes violents. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, par exemple, les enfants, comparés aux adultes, sont deux à trois fois plus susceptibles d'être des victimes de crimes violents.¹⁹¹ En Jamaïque, les garçons de moins de 18 ans représentent 60 % des victimes de blessures liées à la violence.¹⁹² De manière indirecte, la violence dans la communauté interfère dans le sentiment de sécurité de l'enfant, augmentant sa peur, causant une hyper-vigilance et limitant ses activités. Un rapport de 2010 de Save the Children Suède montre à quel point les enfants sont conscients de la violence dans leur communauté.¹⁹³ Près de 90 % des enfants au Liban et 76 % des enfants des Territoires palestiniens occupés ont parlé de la violence dans leur communauté. Une étude de Vision du Monde dans 9 pays a montré qu'en moyenne, seulement 53 % des enfants ont dit qu'ils avaient au moins un endroit sûr dans lequel jouer.¹⁹⁴ Seulement la moitié se sentait en sécurité dans son propre quartier.¹⁹⁵ Les enfants exposés à une telle violence dans leur communauté sont moins présents à l'école et

ont des performances scolaires moindres ; le manque de parcs ou d'autres lieux où ils puissent jouer en étant en sécurité affecte leur développement social et moteur.

Les enfants vivant ou travaillant dans la rue

Bien qu'il soit impossible d'obtenir des statistiques exactes, des estimations diverses disent que, dans le monde, 100 millions d'enfants vivent dans la rue.¹⁹⁶ On pense qu'il y a jusqu'à 40 millions d'enfants des rues en Amérique latine, et 18 millions uniquement en Inde.¹⁹⁷ Des enfants vivent dans la rue dans toutes régions du monde ; cela concerne les pays en développement les plus pauvres tout comme les pays les plus influents. Les enfants sont à la rue du fait de la violence, de la négligence de leur famille ou parce qu'ils ont été abandonnés ou parce que celle-ci est elle-même à la rue, à cause de l'épidémie de SIDA, de guerres civiles, d'instabilités politiques ou de la faillite des économies. Les enfants vivant dans la rue sont différents les uns des autres du fait de leurs cultures, leurs nationalités et des distances qui les séparent, mais ils partagent une plus grande vulnérabilité à la violence. Les exemples qui suivent le montrent bien.

En Inde, une cause majeure de la présence d'enfants dans la rue est le fait que des familles entières y vivent. Une étude de 2007 du Ministère des femmes et du développement des enfants en Inde a montré que 70 % des enfants vivant dans la rue y vivaient avec leur famille.¹⁹⁸ Deux tiers des enfants étaient soumis à de la violence physique par des membres de leur famille, par d'autres personnes dans la rue, ou par les deux ; 23 % des enfants ont également parlé d'agressions sexuelles.

En 2008 et 2009, un enfant était abandonné en moyenne tous les 4 jours à Guatemala City. Le Consortium pour les enfants des rues estime qu'il y a jusqu'à 5 000 enfants qui vivent dans les rues au Guatemala.¹⁹⁹ Certains y sont parce qu'ils ont été abandonnés. Une étude a montré que 43 % étaient partis de leur maison parce qu'ils cherchaient à échapper à la violence présente dans leur famille ; néanmoins, une fois dans la rue, ils sont exposés à bien plus de violence encore.²⁰⁰

Les niveaux de plus en plus élevé de protestation politique, de guerre civile et de difficultés économiques mondiales viennent augmenter le nombre d'enfants dans la rue. Au Yémen, avant même le soulèvement renforcé lors du « Printemps arabe », une étude de 2008 a montré que 30 000 enfants étaient dans la rue et que ce nombre augmentait. Soixante pour cent d'entre eux travailleraient et vivraient dans la rue alors que les 40 % restant travailleraient dans la rue mais retourneraient le soir dans des maisons de fortune.²⁰¹ Un garçon de 14 ans, qui passe ses nuits dehors et ses journées dans la rue à vendre des bonbons et des cigarettes près d'une école, a parlé d'une situation courante pour ces enfants :

« Mon père est parti en Arabie Saoudite il y a trois ans pour trouver du travail mais il n'est pas revenu. J'ai trois frères et une sœur et ma mère m'a demandé de trouver un travail ici à Sana'a pour les faire vivre. »²⁰²

En Tanzanie, plus de la moitié des parents vivant le long de la rue Mahita dans la municipalité de Morogoro a admis encourager ses enfants à mendier dans les rues pour qu'ils gagnent leur vie.²⁰³ Une hausse importante du nombre d'enfants vivant dans la rue a été observée à Karachi, au Pakistan, où des enfants de pêcheurs ont été envoyés mendier dans les rues et vendre de la drogue, les parents étant au chômage du fait du travail saisonnier.²⁰⁴ Tous les enfants dans la rue manquent de la protection la plus basique. Chaque enfant est vulnérable à la violence.

Les troubles politiques et civils

Des rapports récents indiquent que de nombreux enfants sont exposés à une violence extrême du fait de troubles politiques ou civils, notamment à la violence entourant les élections et les conflits politiques. Dans une grande partie du Moyen Orient, les répressions gouvernementales contre les soulèvements populaires ont compromis la sécurité des enfants. L'attention internationale a été récemment fixée sur les forces de sécurité syriennes ainsi que sur la torture et la mort de personnes, y compris d'enfants, participant aux protestations. Amnesty International a rapporté en juin 2011 qu'au moins 82 enfants avaient été tués par les forces de sécurité syriennes durant des attaques violentes à l'encontre de manifestants.²⁰⁵

En août, Amnesty a signalé qu'au moins 10 enfants qui avaient participé à des manifestations antigouvernementales avaient été tués après avoir été soumis à des coups, des brûlures, des chocs électriques et à d'autres abus encore.²⁰⁶

La violence politique en Syrie

Au moins trois enfants ont été tués fin avril 2011 lors de manifestations populaires à Dera'a en Syrie. Le 29 avril, des centaines de personnes qui participaient à des manifestations pacifiques ont été attaquées par les forces de sécurité syriennes qui ont tiré sur elles de manière répétée et qui ont arrêté plusieurs centaines de personnes. Hamza Ali Khateeb, de 13 ans, faisait partie des nombreuses personnes qui ont disparu ce jour là. Un mois plus tard, sa famille a reçu un coup de fil lui disant que son corps était à la morgue de l'hôpital d'al-Jeeza. Selon des images vidéo et des preuves données à Amnesty International, il y portait des blessures sur son visage, sur sa tête et son dos et son pénis avait été coupé.

Source : Amnesty International (2011)

L'UNICEF a exprimé sa vive inquiétude par rapport à l'étendue des violences subies par les enfants au Yémen et dans les Territoires palestiniens occupés. Au Yémen, les enfants font face à des risques majeurs lorsqu'ils sont impliqués, à travers leurs parents, dans des manifestations publiques. En avril 2011, l'UNICEF Yémen a signalé que plus de 600 enfants étaient morts en moins de deux mois.²⁰⁷

La violence entourant les élections au Kenya

Eldoret a connu un conflit interethnique et a été le lieu d'une des scènes de violence les plus affreuses qui se soient produites depuis l'annonce dimanche de la victoire du président sortant Mwai Kibaki. Une foule, en colère contre les résultats que l'opposition a présentés comme étant manipulés, a jeté de l'essence sur l'église des Assemblées de Dieu du Kenya, près d'Eldoret, puis y a mis le feu.

Une mère kenyane s'est échappée de l'église incendiée mais a vu son jeune enfant rejeté dans les flammes. La correspondante de la BBC Karen Allen a parlé à cette femme qui avait réussi à passer par la fenêtre de l'église en feu avec ses trois enfants, le plus jeune, âgé de 3 ans, dans ses bras. « Lorsqu'elle est passée par la fenêtre, les attaquants l'attendaient de l'autre côté – ils ont pris son petit et l'ont rejeté à l'intérieur. L'enfant est mort dans le brasier », a dit notre correspondante à BBC News 24.

On pense que plusieurs centaines de personnes, principalement du groupe ethnique Kikuyu du Président Mwai Kibaki, se réfugiaient dans l'église. Au moins la moitié de ceux qui sont morts étaient des enfants.

George Karanja a dit à l'Associated Press qu'il a aidé à sortir 10 personnes des flammes mais qu'il n'a pas réussi à sauver son neveu de 11 ans.

« Il criait « oncle, oncle ! »... Il est mort, » a dit M. Karanja.

Source : BBC News, Survivors recall church inferno, 2 janvier 2008

En décembre 2008 et janvier 2009, 350 enfants palestiniens ont été tués et environ 10 500 ont été déplacés alors que la situation empirait entre les Territoires palestiniens et Israël.²⁰⁸ La vie quotidienne des enfants de Gaza a été décrite comme difficile et dangereuse ; ils peuvent être tués, mutilés, détenus et torturés, ou utilisés comme boucliers humains.

Les enfants victimes des manifestations au Yémen en 2011

18 février – 8 avril 2011

552	blessés par du gaz lacrymogène
47	blessés par de la violence physique
31	blessés par balles
24	tués
8	arrêtés ou emprisonnés illégalement

Source : UNICEF Yémen

De manière similaire, la violence pendant et après les élections a frappé les enfants vivant en Côte d'Ivoire, en Haïti, au Nigéria et au Zimbabwe.²⁰⁹ Des maisons et des écoles ont été détruites et de nombreux enfants ont été déplacés. Au Kenya, le nombre exact d'enfants tués est inconnu ; néanmoins, on estime que près de 75 000 enfants ont été déplacés et vivent dans des camps suite à la violence qui a éclaté autour des élections en 2007-2008. Dans les camps, les enfants ont plus de risques d'être malades et de subir de la violence.²¹⁰

La violence liée aux drogues

Un rapport de 2011 sur les activités criminelles au Mexique montre que les enfants sont de plus en plus victimes du commerce illégal de drogue qui a cours dans le pays.²¹¹ Des enfants d'à peine quatre ans ont été visés et tués par des membres de cartels de drogues rivaux. Le Réseau pour les droits des enfants au Mexique estime que 994 enfants ont été tués par la violence liée à la drogue entre la fin de 2006 et 2010. Nombre d'enfants deviennent orphelins et ainsi vulnérables à l'exploitation et à la violence dans la rue. Selon des reportages, la violence liée aux drogues a rendu orphelins 17 000 enfants dans le seul Etat du Chihuahua lors des trois dernières années.²¹² A Ciudad Juarez, 110 enfants sont morts entre 2007 et 2010 du fait de la guerre de la drogue (pris dans les échauffourées entre la police fédérale, les forces armées et les cartels de drogue) et plus de 10 000 ont perdu au moins un de leurs parents, les rendant ainsi vulnérables à l'exploitation.²¹³ Des enfants à Ciudad Juarez disent avoir vu trois, quatre ou cinq personnes tuées dans la rue. Alicia, âgée de sept ans, dit qu'elle se sent en danger dans les endroits publics et Leonardo, âgé de huit ans, se dessine « dans un hôtel de trafiquants de drogue avec des robinets en or. »²¹⁴

Les gangs de jeunes

Les conditions économiques, sociales et politiques qui influent sur la vulnérabilité des enfants au trafic et au passage à la rue fournissent un terrain fertile à la formation et au recrutement de gangs de jeunes. L'augmentation de groupes de jeunes impliqués dans des violences est devenue un sujet de préoccupation majeur dans de nombreux pays. Au Salvador, par exemple, où l'on estime que le nombre de jeunes membres de gangs se situe entre 10 500 et 39 000, l'initiation subie par les nouveaux membres d'un groupe peut prendre la forme de bastonnades. Une recrue féminine décrit son intégration :

« Mon initiation a consisté à être battue par quatre membres du gang pendant 18 secondes. Ils m'ont frappé fort, principalement dans le dos et dans les jambes, mais je n'ai pas été gravement blessée. Je n'avais pas d'autres choix pour l'initiation. »

Les recrues féminines peuvent parfois avoir le choix entre être battues ou avoir des relations sexuelles avec des membres du gang.²¹⁵

Les gangs de jeunes sont également une préoccupation dans de nombreuses régions d'Amérique du Nord où des enfants qui sont marginalisés par la pauvreté, par leur statut d'immigrant ou leur statut ethnique cherchent à avoir un sentiment d'appartenance et de pouvoir.²¹⁶

La pornographie mettant en scène des enfants et la violence liée à Internet

L'accès à Internet grandit de manière exponentielle, ce qui fournit aux enfants à la fois des enrichissements extraordinaires mais aussi des risques de violence et d'exploitation. L'Union internationale des télécommunications (UIT) a dit que selon des études, un enfant sur cinq sera pris pour cible par un prédateur ou un pédophile chaque année et que 30 % des adolescentes disent avoir été harcelées sexuellement sur un groupe de discussion.²¹⁷ L'augmentation des nouvelles technologies a donné lieu à une explosion de la pornographie, y compris des images d'abus d'enfants. Une étude de Vision du Monde au Cambodge, par exemple, a montré que de nombreux enfants étaient exposés depuis un jeune âge à de la pornographie hard, dont des images de viol violent, et ont décrit de telles images comme étant « normales. »²¹⁸ En 2011, une enquête de police sino-américaine a démonté une organisation possédant 18 sites Internet en chinois qui étaient dédiés aux images pornographiques mettant en scène des enfants. Les sites demandaient à leurs « membres » de payer pour pouvoir charger et télécharger des images d'enfants.²¹⁹

La violence à l'encontre des enfants réfugiés et déplacés

Les enfants déplacés de leur maison par la guerre et les catastrophes naturelles continuent d'être extrêmement vulnérables à la violence. En 2011, une sécheresse aigue et la famine a conduit des centaines de milliers de personnes de Somalie vers Mogadiscio et les camps de

réfugiés au Kenya. En juillet 2011, il y avait 1 300 nouvelles arrivées quotidiennes au camp de Dadaab au Kenya, où vivent près de 400 000 réfugiés. Le Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU (HCR) rapporte que le taux de violences sexuelles dans le camp a quadruplé entre la première moitié de 2011 et la même période en 2010.²²⁰ CARE International a montré que les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables aux viols et aux enlèvements durant leur trajet en direction des camps ; en juillet 2011, l'organisation a également signalé que les cas de violences sexuelles perpétrées dans les centres d'admission avaient doublé depuis que les flux de réfugiés avaient commencé.²²¹ Les enfants en situation de handicap, particulièrement les filles, sont particulièrement vulnérables dans de telles conditions, et ce du fait de difficultés physiques et de communication, mais aussi de la perception que ces enfants ne peuvent pas identifier l'auteur des abus ou qu'ils sont moins susceptibles de signaler de tels événements.

En janvier 2007, un homme a été arrêté à Lima au Pérou parce qu'il utilisait Internet pour jouer, à travers une agence de voyage, les intermédiaires de tourisme sexuel. Il prenait contact avec des enfants à travers un forum de discussion en ligne et leur proposait de grandes sommes d'argent pour des photos d'eux nus. Il utilisait alors ces photos pour faire du chantage et obliger les enfants à avoir des relations sexuelles avec des touristes de l'extérieur. Il distribuait également les images à un réseau en ligne de pornographie mettant en scène des enfants.

Source : ECPAT (2008)

La violence contre les immigrants et la discrimination

Dans certains pays développés, l'hostilité envers les immigrants ou les minorités ethniques et religieuses a donné lieu à de la violence. Un exemple extrême de cela a été le massacre du 22 juillet 2011 où 77 personnes, dont 33 enfants, ont été tuées par un extrémiste antimusulman en Norvège.²²² En France et en Espagne, des études sur 1 000 jeunes de chaque pays ont montré que les jeunes musulmans étaient significativement plus susceptibles de dire qu'ils avaient été traités de manière injuste ou qu'ils avaient été pris pour cible.²²³ A travers l'Europe, la communauté rom souffre de harcèlements continus, de discrimination et souvent les enfants roms ne sont pas intégrés dans des écoles normales. En 2010, le gouvernement français a démantelé les campements de centaines de familles roms et les a expulsées ; il a déporté plus de 1 000 Roms en Roumanie et Bulgarie.²²⁴ Des familles roms, dont des enfants, ont été expulsées de leurs foyers ailleurs en Europe, ce qui les a rendu sans-abris et plus vulnérables à la violence.²²⁵

Progrès accomplis

Pour l'instant, il y a peu de bonnes nouvelles à propos de l'exposition des enfants à la violence dans leurs communautés ; en fait, il se peut que ce soit un domaine dans lequel la violence augmente. Comme indiqué plus haut, dans certains Etats, les conditions générales font que de plus en plus d'enfants sont vulnérables à la violence physique et sexuelle dans leurs communautés, du fait du chômage grandissant et des restrictions dans les services sociaux.

La première Coupe du monde des enfants des rues qui s'est tenue à Durban en Afrique du Sud en mars 2010 a constitué une lueur d'espoir ; elle a mis en avant les vies des enfants vulnérables du monde entier et leur a donné la possibilité de montrer leur potentiel. Des enfants des rues de 14 à 16 ans d'Afrique du Sud, du Brésil, d'Inde, du Nicaragua, d'Ukraine, des Philippines, de Tanzanie et du Royaume-Uni ont participé à son inauguration.²²⁶

Malgré une augmentation de la violence liée à Internet, l'accès à de nouvelles formes de communications, dont les sites de réseaux sociaux, ont donné une opportunité aux enfants d'organiser et de participer à des mouvements sociaux appelant à plus de démocratie et d'ouverture, comme on a pu le voir au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

L'UIT et des partenaires de l'industrie, de la société civile, des gouvernements, des agences de l'ONU et d'autres acteurs ont pris des mesures pour protéger les enfants de la violence et de l'exploitation par Internet. En 2009, l'UIT a présenté des lignes de conduite pour la sécurité en ligne à destination des enfants, des parents, des industries de technologies de l'information et des responsables politiques. En novembre 2010, l'UIT et ses partenaires ont lancé l'Initiative mondiale de protection des enfants en ligne. Les buts de l'initiative incluent le développement de codes de conduite pour l'industrie, l'établissement de numéros d'aide téléphonique nationaux, des campagnes d'information, des boîtes à outils législatives, et des formations pour les parents, les tuteurs et les éducateurs.²²⁷

Conclusion

Ce rapport donne seulement un aperçu de l'étendue de la violence que les enfants subissent quotidiennement. Les données décrites ici, et particulièrement les témoignages d'enfants, montrent clairement que la violence à l'encontre des enfants reste un fléau mondial qui doit d'être l'objet de mesures urgentes. De plus, les mesures d'austérité prises en réponse aux difficultés économiques mondiales peuvent conduire à ce que la priorité soit moins donnée aux enfants, qu'il y ait moins de dépenses sociales, et moins de protections efficaces contre la violence. Mondialement, la prise de conscience des niveaux et des conséquences de la violence sur la vie et le développement des enfants est insuffisante. Certaines formes de violence restent socialement acceptables, alors qu'il existe un consensus, basé sur les droits de l'Homme, qui condamne ce type de violence. Le statut inférieur des enfants dans la société continue de les rendre extrêmement vulnérables à de nombreuses formes de violence, et ils ont rarement recours à des remèdes efficaces ou à des réparations. Peu d'auteurs de crimes ont à répondre de leurs actes.

Comme nous l'avons mis en avant dans ce rapport, des progrès ont été accomplis dans certains domaines. Ces progrès ont été néanmoins particulièrement lents et nous sommes loin de tenir les objectifs et les engagements pris par les Etats lors de la présentation de l'Etude de l'ONU à l'AG en 2006. De nombreuses réunions et conférences ont eu lieu dans le monde, des nouvelles études ont été publiées, de nouvelles lois et même une nouvelle convention adoptées. Néanmoins, des millions d'enfants font encore face à la violence de manière régulière, que ce soit à la maison, à l'école, dans leur communauté, sur leur lieu de travail, dans des institutions ou lorsqu'ils sont en conflit avec la loi, et de nombreux enfants le paient de leurs vies.

Le Comité consultatif des ONG pour le suivi de l'Etude sur la violence à l'encontre des enfants s'engage à continuer de travailler avec le RSSG et d'autres procédures et organisations de l'ONU pour éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des enfants. Pour ce faire, nous souhaitons que les Etats et les autres acteurs renouvellent leurs engagements.

Nous réitérons pour cela que des mesures urgentes sont nécessaires, tout comme un suivi des recommandations de l'Etude de l'ONU. Nous demandons aux Etats qui ne l'ont pas encore fait de développer des stratégies nationales pour s'attaquer à la violence à l'encontre des enfants, avec des ressources adéquates et un point focal de haut niveau, et de s'assurer de leur mise en œuvre. Nous demandons à tous les Etats de renforcer leurs efforts dans les autres domaines passés en revue par les recommandations de l'Etude de l'ONU. Ceci inclut une meilleure collecte des données pour mesurer efficacement les effets des actions visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, des campagnes publiques d'éducation, des mesures de prévention, de renforcement de capacités, de rétablissement et de réintégration sociale plus efficaces, de meilleurs systèmes de notification et de meilleurs mécanismes de

responsabilisation, ainsi qu'un travail actif avec les enfants qui s'impliquent dans la conception de stratégies visant à mettre fin à la violence qu'ils subissent.

Pour maintenir cette dynamique, nous plaidons pour que le mandat du RSSG sur la Violence à l'encontre des enfants soit renouvelé en 2012. Il est impératif de maintenir un plaidoyer mondial de haut rang en faveur des recommandations de l'Etude de l'ONU. Les Etats devraient s'assurer que les ressources pour le bon fonctionnement de ce mandat soient suffisantes en le finançant par le budget de base de l'ONU, comme c'est le cas pour le RSSG sur les enfants et les conflits armés.

« Aucune violence à l'encontre des enfants ne peut se justifier ; toute violence à l'encontre des enfants peut être prévenue. »

Sources

Amnesty International. (2008). *Safe schools: Every girl's right*. Londres: Amnesty International Publications. Consulté sur www.amnesty.ca/campaigns/resources/svaw/safe_schools_report.pdf

Amnesty International. (2009). *Menores en centros de protección terapéuticos: 'Si vuelvo, ¡me mato!*. Consulté sur <https://doc.es.amnesty.org/cgi-bin/ai/BRSCGI/EUR4110109-21965?CMD=VEROBJ&MLKOB=28180940606>

Amnesty International. (2011). *Deadly Detention: Deaths in Custody Amid Popular Protest in Syria*. Index Number: MDE 24/035/2011. Consulté sur http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE_24/035/2011/en/874dfa1c-2041-4681-a610-dffe1aa1421c/mde240352011en.pdf

Anarfi, J., Gent, S., Hashim, I., Iversen, V., Khair, S., Kwankye, S.,... Whitehead, A., (2006). "Voices of child migrants: A better understanding of how life is," Development Research Centre on Migration, Globalisation & Poverty. Consulté sur www.migrationdrc.org/publications/other.../Voices_of_Children.pdf

Anti-Slavery International. (2010). *Decent Work for Domestic Workers: Recommendations from Young Domestic Workers*. Consulté sur http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2010/w/what_young_domestic_workers_want.pdf

Australian Government, Department of Families, Housing, Community Services and Indigenous Affairs. (2010). *Protecting children is everyone's business: National framework for protecting Australia's children 2009-2020*, Chapter 3. Canberra, Australie: Commonwealth of Australia. Consulté sur www.fahcsia.gov.au/sa/families/pubs/Documents/pac_report_to_COAG/sec_3.htm#sec_3_4

Bavitch, N. (2010). Sexual and reproductive health rights of children and adolescents: Baseline knowledge attitudes and practices (KAP) survey – Baseline report for oPt. Consulté sur http://www.juzoor.org/portal/index.php?option=com_content&view=article&id=85&Itemid=1&lang=en

Brown, D., Riley, L., Butchart, A., Meddings, R., Kann, L., & Harvey, A.P., (2009). Exposure to physical and sexual violence and adverse health behaviours in African Children: Results from the Global School-Based Student Health Survey. *Bulletin of the World Health Organization*, 87, 447-455. doi: 10.2471/BLT .07.047423

Castille, D.A., & Mendaña, I.R. (2010). *Manifestaciones locales de la explotación sexual comercial de los niños y niñas en Chile: Dinámicas, espacios y género*. Santiago, Chile: ECPAT .

Consulté sur

http://www.scslat.org/web/uploads/publicaciones/archivos/eng/publicacion_A573I.pdf

Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé (CPS /MS), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (DNSI /MEIC) et Macro International Inc. (2006). *Enquête Démographique et de Santé du Mali 2006*. Calverton, Maryland: CPS /DNSI & Macro International Inc. Consulté sur <http://www.measuredhs.com/publications/publication-FR 199-DHS -Final-Reports.cfm>

Chatterjee, J. (2006). *A research report on youth gangs: Problems, perspective and priorities*. Ottawa Royal Canadian Mounted Police. Consulté sur <http://cpc.phippsinc.com/cplib/pdf/60755e.pdf>

Child Helpline International. (2009). *Violence against children: Third Child Help International follow-up*. Amsterdam: Child Helpline International. Consulté sur <http://www.childhelplineinternational.org/assets/cms/File/Advocacy/VAC%20Report%202009%20web%20FINAL.pdf>

Consortium for Street Children. (2009). *NGO shadow report for the UN Committee on the Rights of the Child, 54th session: Guatemala*. Consulté sur <http://www.crin.org/resources/infodetail.asp?id=22910>

Covell, K. (2006). *Seen, heard and believed: What youth say about violence*. Toronto: UNICEF Canada. Consulté sur http://www.unicef.ca/portal/Secure/Community/502/WCM/HELP/take_action/Advocacy/Violence%20Study%20Report%20K%20Covell.pdf

Covell, K., & Howe, R.B. (2009). *Children, families & violence: Challenges for children's rights*. Londres: Jessica Kingsley Publishers.

Daniel, A.B. (2007). *Sexual exploitation of children and adolescents in travel and tourism in the Dominican Republic – An anthropological perspective*. Consulté sur <http://resourcecentre.savethechildren.se/rb?q=cmis/browser&id=workspace://SpacesStore/258f7b6e-ac14-4374-bcc7-23e14a1cbf5a/1.9>

Defensor del Pueblo. (2009). *Centros de protección de menores con trastornos de conducta y en situación de dificultad social*. Consulté sur http://www.defensordelpueblo.es/es/Documentacion/Publicaciones/monografico/Documentacion/centros_menores_problemas_conducta.pdf

Detrick, S., Abel, G., Berger, M., Delon, A., & Meek, R. (2008). *Violence against children in conflict with the law: A Study on Indicators and Data Collection in Belgium, England and Wales, France and the Netherlands*. Amsterdam: Defence for Children International - The Netherlands.

Disability Rights International. (2010). *Abandoned and disappeared: Segregation and abuse of children and adults with disabilities in Mexico*. Consulté sur

http://www.disabilityrightsintl.org/wordpress/wp-content/uploads/Mex_Report_English_June2_final.doc

Dobbs, T. (2007). What do children tell us about physical punishment as a risk factor for child abuse? *Social Policy Journal of New Zealand*, 30, 145-162.

Durrant, J.E. (2007). *Positive discipline: What it is and how we do it*. Bangkok, Thaïlande: Save the Children Sweden. Consulté sur <http://sca.savethechildren.se/Global/scs/SEAP/publication/publication%20pdf/Child%20Protection/Positive%20Discipline%20Report%2023Aug07.pdf>

ECPAT International. (2007). *Confronting the commercial sexual exploitation of children in Africa*. Consulté sur http://www.ecpat.net/ei/Publications/Journals/Confronting_CSEC_ENG.pdf

ECPAT International. (2008). *Combating child sex tourism: Questions & answers*. Consulté sur <http://www.ecpat.net/ei/book.asp?id=28>

ECPAT . (2009). *Research findings on child abuse images and sexual exploitation of children online*. Consulté sur http://www.ecpat.net/ei/Publications/Journals/ECPAT%20Journal_Sept%202009_full.pdf

ECPAT & The Body Shop. (2009). *Their Protection is in our hands: The state of global child trafficking for sexual purposes*. Consulté sur http://www.ecpat.net/EI/Publications/Trafficking/Full_Report_Global_Child_Trafficking_for_Sexual_Purposes.pdf

ECPAT & The Body Shop. (2010). *Monitoring state progress to protect children and young people from trafficking for sexual purposes*. Consulté sur http://www.ecpat.net/EI/Publications/Trafficking/Global_Monitoring_ProgressCards.pdf

Elayyan, K. (2007). *Violence against children study in Jordan: Summary 2007*. Amman, Jordanie : UNICEF Jordanie. Consulté sur [www.unicef.org/jordan/VAC_Study_English_FOR_SCREEN .pdf](http://www.unicef.org/jordan/VAC_Study_English_FOR_SCREEN.pdf)

Ellonen, N., Kääriäinen, J., Salmi, V., & Sariola, H., (2008). *Lasten ja nuorten väkivaltakokemukset: Tutkimus peruskoulun 6. - 9. luokan oppilaiden kokemasta väkivallasta*. Helsinki, Finlande: Tampere University Press Ltd.

European Agency for Fundamental Rights. (2010). *Experience of discrimination, social marginalization and violence: A comparative study of Muslim and non-Muslim youth in three EU Member States*. Consulté sur http://fra.europa.eu/fraWebsite/news_and_events/infocus10_2710_en.htm.

Feikin, D., Adazu, K., Obor, D., Ogwang, S., Vulule, J., Hamel, M.J., & Laserson, K. (2010). Mortality and health among internally displaced persons in western Kenya following post-election violence, 2008: Novel use of demographic surveillance. *Bulletin of the World Health Organization*, 88(8), 601-608. doi: 10.2471/BLT .09.069732

Finkelhor, D., Jones, L., & Shattuck, A. (2010). *Updated trends in child maltreatment, 2008*. Crimes Against Children Research Center, University of New Hampshire. Retrieved from <http://www.unh.edu/ccrc/Trends/papers.html>

Ghosh, B. (2009). Trafficking in women and children in India: Nature, dimensions and strategies for prevention. *International Journal of Human Rights*, 13(5), 716-738.

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children & The African Child Policy Forum. (2010). "Developing a Strategic Plan to accelerate the prohibition and elimination of all corporal punishment of children across Africa," from Strategic consultation on ending corporal punishment across Africa Ouagadougou, Burkina Faso, 28 February and 1 March 2011. Consulté sur http://www.africanchildinfo.net/site/fileIndex.php?file=ouagadougou_strategic_plan_april2011.pdf

Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. (2008). *The nature and extent of corporal punishment- Prevalence and attitudinal research in South Asia*. Consulté sur www.endcorporalpunishment.org/pages/pdfs/prevalence/SouthAsia2008.pdf

Hart, J., & Lo Forte, C. (2010). *Protecting Palestinian children from political violence: The role of the international community*. Consulté sur <http://resourcecentre.savethechildren.se/rb?q=cmis/browser&id=workspace://SpacesStore/9d635821-ac78-48f5-8919-41e5015306b9/1.10>

Human Rights Watch. (2005). *In the Dark: Hidden Abuses Against Detained Youths in Rio de Janeiro*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/node/11726/section/1>.

Human Rights Watch. (2007). *Bottom of the ladder: Exploitation and abuse of girl domestic workers in Guinea*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/guinea0607webwcover.pdf>

Human Rights Watch. (2007). *Paying the price. Violations of the rights of children in detention in Burundi*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/burundi0307webwcover.pdf>

Human Rights Watch. (2007). *Unwelcome responsibilities: Spain's failure to protect the rights of unaccompanied migrant children in the Canary Islands*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/spain0707webwcover.pdf>

Human Rights Watch. (2008). *A violent education: Corporal punishment of children in U.S. public schools*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/reports/2008/08/19/violent-education>

Human Rights Watch. (2008). *Adults before their time: Children in Saudi Arabia's criminal justice system*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/saudicrd0308_1.pdf

Human Rights Watch. (2008). *Left to survive: Systematic failure to protect unaccompanied migrant children in Greece*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/greece1208web_0.pdf

Human Rights Watch. (2008). *"When I die, they'll send me home": Youth sentenced in life without parole in California*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur www.hrw.org/sites/default/files/reports/us0108_0.pdf

Human Rights Watch. (2009). *Impairing education: Corporal punishment of students with disabilities in US public schools*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/us0809web_0.pdf

Human Rights Watch. (2009). *Lost in transit: Insufficient protection for unaccompanied migrant children at Roissy Charles de Gaulle airport*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/france1009web_0.pdf

Human Rights Watch. (2010). *Buffeted in the borderland: The treatment of asylum seekers and migrants in Ukraine*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/ukraine1210WebVersion.pdf>

Human Rights Watch. (2010). *Skin on the cable: The illegal arrest, arbitrary detention and torture of people who use drugs in Cambodia*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur www.hrw.org/sites/default/files/reports/cambodia0110webwcover.pdf

Human Rights Watch. (2011). *Futures Stolen: Barriers to Education for Children with Disabilities in Nepal*. New York: Human Rights Watch. Consulté sur <http://www.hrw.org/reports/2011/08/24/futures-stolen>

Ijzendoorn, M.H., Prinzie, P., Euser, E.M., Groeneveld, M.G., Brilleslijper-Kater, S.N., Noort-Van der Linden, A.M.T. van, Ohlsen-Koole, P.C. (2007). *Child abuse and neglect in the Netherlands 2005: National prevalence study maltreatment of youth*. Leiden, Pays-Bas: Cashmir Publishers. Consulté sur http://english.wodc.nl/onderzoeksdatabase/kindermishandeling.aspx?nav=ra&l=opsporing_en_handhaving&l=meldpunt&action=0

ILO . (2010). *Accelerating action against child labour: Global report under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work 2010*. Genève: ILO . Consulté sur http://www.ilo.org/global/resources/WCMS_126752/lang-en/index.htm

International Human Rights Clinic, Harvard Law School. (2007). *No Place to Hide: Gang, State, and Clandestine Violence in El Salvador*. Consulté sur <http://www.law.harvard.edu/programs/hrp/documents/FinalElSalvadorReport%283-6-07%29.pdf>

- Joyce, A., & Coomer, R. (2010). *Alternatives to Corporal Punishment: A one day training session*. Windhoek, Namibia: Legal Assistance Centre (Namibia). Consulté sur <http://www.lac.org.na/projects/grap/Pdf/cpmanualadult.pdf>
- Kacker, L., Varadan, S., & Kumar, P. (2007). Study on child abuse: India 2007. New Delhi: Ministry of Women and Child Development, Government of India. Consulté sur <http://wcd.nic.in/childabuse.pdf>
- Lamont, A. (2011). *Child abuse and neglect statistics*. Melbourne, Australia: Australian Institute of Family Studies. Consulté sur <http://www.aifs.gov.au/nch/pubs/sheets/rs1/rs1.pdf>
- LandInfo. (2008). *Female genital mutilation in Sudan and Somalia*. Oslo, Norvège: Country of Origin Information Centre (LandInfo). Consulté sur www.landinfo.no/asset/764/1/764_1.pdf
- Legal Assistance Centre, Gender Research and Advocacy Project. (2010). *Corporal punishment: National and international perspectives*. Windhoek, Namibia: Legal Assistance Centre (Namibia). Consulté sur <http://www.lac.org.na/projects/grap/Pdf/cpreport2010.pdf>
- Mental Disability Rights International. (2005). *Behind closed doors: Human rights abuses in the psychiatric facilities, orphanages and rehabilitation centers of Turkey*. Consulté sur <http://www.disabilityrightsintl.org/wordpress/wp-content/uploads/turkey-final-9-26-05.pdf>
- Mental Disability Rights International. (2006). Hidden suffering: Romania's segregation and abuse of infants and children with disabilities. Consulté sur http://www.disabilityrightsintl.org/wordpress/wp-content/uploads/romania-May-9-final_with-photos.pdf
- Mental Disability Rights International. (2007). Torment not treatment: Serbia's segregation and abuse of children and adults with disabilities. Consulté sur <http://www.disabilityrightsintl.org/wordpress/wp-content/uploads/Serbia-rep-english.pdf>
- Mental Disability Rights International. (2010). Torture not treatment: Electric shock and long-term restraint in the United States on children and adults with disabilities at the Judge Rotenberg Center. Consulté sur http://www.disabilityrightsintl.org/wordpress/wp-content/uploads/USR_eportandUrgentAppeal.pdf
- Mishna, F., Scarcello, I., Pepler, D., & Wiener, J. (2005). Teachers' understanding of bullying. *Canadian Journal of Education*, 28(4), 718-738.
- Mitike, G., & Deressa, W. (2009). Prevalence and associated factors of female genital mutilation among Somali refugees in eastern Ethiopia: a cross-sectional study. *BMC Public Health*, 9, 264. doi:10.1186/1471-2458-9-264

National Coalition for Child Protection Reform. (Updated 2011). Foster care vs. Family preservation: The track record on safety and well-being. Issue Paper 1. Consulté sur www.nccpr.org/reports/01SAFETY.pdf

The Netherlands Youth Institute. (2010). *The Prevention of child abuse: Dutch policies and practice*. Consulté sur www.nji.nl/youthpolicy/Factsheets/Prevention%20of%20child%20abuse.pdf

Nobody's Children Foundation (Warsaw). 2009-2010. 'Sexual violence against children': Study of the phenomenon and dimensions of the violence against children raised in the residential institutions. EC Id: No JLS/2007/DAP-1/178-30-CD-0229207/00-68. Consulté sur www.canee.net/files/research%20report%20-%20Poland.pdf

NSPCC and Barnardo's N.I. (November 2009). *Briefing paper on neglect*. Prepared for the Northern Ireland Assembly. Consulté sur http://www.nspcc.org.uk/Inform/policyandpublicaffairs/northernireland/briefings/neglect_wdf69986.pdf

Office of the Children's Commissioner. (2008). *Omnibus survey report, one year on: Public attitudes and New Zealand's child discipline law*. Consulté sur www.repeal43.org/docs/%20NZ%20Children's%20Comm%20Report.pdf.

Olweus, D., & Limber, S.P. (2010). Bullying in school: Evaluation and dissemination of the Olweus Bullying Prevention Program. *American Journal of Orthopsychiatry*, 80(1), 124-134.

OMCT & Institute for Legal and Social Studies (IELSUR). (2011). Report on the visits in the juvenile justice centres in Uruguay. Consulté sur http://www.omct.org/files/2011/09/21417/omct_comit_de_los_derechos_del_nio_uruguay_informe_sobre_las_visitas_en_los_centros_de_reclusion_del_inau_mayo_2010_final.pdf

OMCT & Solidarity for Children in Africa and the World (ESAM). (2011). *Report on the conditions of deprivation of liberty of children in Benin. The issue of violence against children deprived of liberty*. Consulté sur http://www.omct.org/files/2011/09/21416/omct_esam_rapport_sur_les_conditions_de_privation_de_libert_des_mineurs_au_bnin.pdf

Pinheiro, P.S. (2006). *World report on violence against children*. Geneva: United Nations Secretary-General's Study on Violence Against Children.

Plan International. (2008). *Learn without fear: The global campaign to end violence in schools*. Surrey, U.K.: Plan Limited. Consulté sur <http://plan-international.org/learnwithoutfear/resources/publications/campaign-report>

Plan International. (2010) *Position paper on school corporal punishment*. Consulté sur <http://plan-international.org/learnwithoutfear/files/corporal-punishment-positionpaper/++atfield++file>

Red Para La Infancia Y La Adolescencia. (2009). *Informe De Sociedad Civil Sobre Aspectos Claves En El Cumplimiento Del Protocolo Facultativo Relativo a La Venta De Niños La Prostitucion Infantil Y La Utilizacion De Niños En La Pornografia*. Consulté sur http://www.scslat.org/web/uploads/publicaciones/archivos/eng/publicacion_A577I.pdf.

Reza, A., Breiding, M., Blanton, C., Mercy, J.A., Dahlberg, L.L., Anderson, M., & Bamrah, S., (2007). *Violence against children in Swaziland: Findings from a national survey on violence against children in Swaziland*. Swaziland: UNICEF Swaziland & the Centers for Disease Control & Prevention. Consulté sur www.unicef.org/swaziland/sz_publications_2007violenceagainstchildren.pdf

Robers, S., Zhang, J., & Truman, J. (2010). *Indicators of School Crime and Safety: 2010* (NCES 2011-002/ NCJ 230812). Washington, DC: National Center for Education Statistics, U.S. Department of Education, and Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice. Consulté sur <http://nces.ed.gov/pubs2011/2011002.pdf>

Robertson, O. (2008). *Children imprisoned by circumstance*. Quaker UN Office, Geneva. Consulté sur www.quno.org/.../200804childrenImprisonedByCircumstance-English.pdf

Sapers, H. (2008). "A Preventable Death," Office of the Correctional Investigator of Canada. Consulté sur <http://www.oci-bec.gc.ca/rpt/pdf/oth-aut/oth-aut20080620-eng.pdf>

Save the Children. (2003). *A last resort: The growing concern about children in residential care*. Consulté sur http://www.savethechildren.net/alliance/resources/last_res.pdf

Save the Children. (2009). *Keeping children out of harmful institutions: Why we should be investing in family-based care*. Consulté sur <http://resourcecentre.savethechildren.se/node/1398>

Save the Children. (2011). *Children witnesses of gender violence in the domestic context: Analyses of the fulfillment of their specific needs through the protection system*. Madrid, Espagne : Save the Children. Consulté sur <http://images.savethechildren.it/f/download/Advocacy/re/report-europeo.pdf>

Save the Children Italia & Ipsos. (2009). *Vissuto della punizione corporale e reazioni all'ipotesi di un'educazione senza violenza*. Consulté sur <http://images.savethechildren.it/f/download/Educazione-senza-violenza/Ri/Ricerca.pdf>

Save the Children Sweden. (2010). *Community child protection measures in Ethiopia, North Sudan and Rwanda: A synthesis report*. Consulté sur <http://resourcecentre.savethechildren.se/node/4083>

Suárez, C.I.G., Uribe, L.M.G., & Alfonso, D.G. (2007). *Abuso Sexual Infantil Y Explotacion Comercial Infantil En America Latina Y En El Caribe*. Bogotá, Colombie: Save the Children Sweden. Consulté sur http://www.scslat.org/web/uploads/publicaciones/archivos/eng/publicacion_A260I.pdf

Sullivan, P.M., & Knutson, J.F. (2000). Maltreatment and disabilities: A population-based epidemiological study. *Child Abuse & Neglect*, 24 (10), 1257-1273.

Todrys, K., Amon, J., Malembeka, G., & Clayton, M., (2011). Imprisoned and imperiled: access to HIV and TB prevention and treatment, and denial of human rights, in Zambian prisons. *Journal of the International AIDS Society*, 14(8). doi:10.1186/1758-2652-14-8.

Transparency International. (2011). *Mapping transparency, accountability and integrity in primary education in South Africa*. Consulté sur http://www.transparency.org/regional_pages/africa_middle_east/transparency_in_public_service_delivery

Twum-Danso, A. (2010). “You do not beat the child to spoil his life but because you want to straighten it’: Understanding the physical punishment of children in Ghana,” Presentation for the African Families and Child Protection Research Seminar, University of Sheffield, UK. Consulté sur <http://www.cscy.group.shef.ac.uk/events/Africanfamiliesandchildprotectionseminar.atd.ppt>

Ungar, M. , Tutty, L.M., McConnell, S., Barter, K., & Fairholm, J. (2009). What Canadian youth tell us about disclosing abuse. *Child Abuse and Neglect*, 33 (10), 699-708

United Nations General Assembly. (2008). “Rights of the child,” A/RES/62/141 (22 February 2008). Consulté sur <http://daccessods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/RES/62/141&Lang=E>.

UNICEF. (2007). *The Impact of Small Arms on Children and Adolescents in Central America and the Caribbean: A case study of El Salvador, Guatemala, Jamaica and Trinidad and Tobago*. New York: UNICEF.

UNICEF. (2010). *Child disciplinary practices at home: Evidence from a range of low- and middle-income countries*. New York: UNICEF. Consulté sur http://www.childinfo.org/files/report_Disipl_FIN.pdf

UNICEF Regional Office for CEE/CIS. (2010). At home or in a home? Formal care and adoption of children in Eastern Europe and Central Asia. Consulté sur www.unicef.org/ceecis/At_home_or_in_a_home_report.pdf

UNLIREC. (2011). *Preventing Firearms Proliferation and Armed Violence in Educational Centres of Latin America and the Caribbean*. Lima, Pérou: United Nations. Consulté sur http://www.unlirec.org/Documents/Armed_Violence_in_Schools.pdf

U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics. (2010). “Sexual Victimization in Juvenile Facilities Reported by Youth, 2008-09,” *Bureau of Justice Statistics Special Report*, January 2010, 1-49. Consulté sur <http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/svjfry09.pdf>

U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention. (2009). “Children’s exposure to violence: A comprehensive national survey.” *Juvenile Justice*

Bulletin: National Survey of Children's Exposure to Violence, October 2009, 1-12. Consulté sur www.ncjrs.gov/pdffiles1/ojdp/227744.pdf

U.S. Department of Labor, Bureau of International Labor Affairs, Office of Child Labor, Forced Labor, and Human Trafficking. (2009). *The department of labour's list of goods produced by child labour or forced labour: Report required by the Trafficking Victims Protection Reauthorization Acts of 2005 and 2008*. Consulté sur <http://www.dol.gov/ilab/programs/ocft/pdf/2009tvpra.pdf>.

WHO World Health Assembly. (2008). "Female genital mutilation," A61/11, 20 March 2008.

WHO Regional Office for Europe. (October 2010). "Protection from harm and abuse," Priority paper for the Better health, better lives: children and young people with intellectual disabilities and their families Conference, Bucharest, Romania, 26-27 November 2010. EUR/51298/17/PP/1. Copenhagen, Denmark: World Health Organization. Consulté sur http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0006/126564/e94424.pdf

World Vision Cambodia. (2006). *As if they were watching my body: A study of pornography and the development of attitudes towards sex and sexual behaviour among Cambodian youth*. Consulté sur www.worldvision.org.kh/pdf/Pornography_Research_Report2006.pdf

World Vision International. (2008). *Kids Understand How Other Kids Hurt: Children and Adolescents Speak about Sexual Exploitation*. Consulté sur [http://www.wvi.org/wvi/wviweb.nsf/272A45E3414F256C882573DB006D5814/\\$file/wvi_paa_youthfocus_bro_1008_d05.pdf](http://www.wvi.org/wvi/wviweb.nsf/272A45E3414F256C882573DB006D5814/$file/wvi_paa_youthfocus_bro_1008_d05.pdf)

World Vision International. (2008). *Putting children at the centre: A child-focused response to the sexual abuse and exploitation of children*. World Vision policy briefing to the World Congress III Against the Sexual Exploitation of Children and Adolescents. Consulté sur wvasiapacific.org/downloads/publications/PutChildrenCentre_WEB.pdf

World Vision Kenya. (2011). *Anti-FGM Efforts among the Maasai of Olenton, in Narok District of Kenya*.

World Vision International. (2011). *What do children think? Children's views on being cared for, protected and participating*.

Notes de fin

-
- ¹ Pinheiro, P.S., (2006). World Report on Violence against Children. Geneva: United Nations Secretary-General's Study on Violence Against Children.
- ² UNICEF, (2010). Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries. New York: UNICEF.
- ³ U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (2009). "Children's Exposure to Violence: A Comprehensive National Survey". Juvenile Justice Bulletin: National Survey of Children's Exposure to Violence, October 2009.; "Over two million crimes against children," Imaginative Minds Group Teaching Times, <http://www.teachingtimes.com/articles/crimes-against-children.htm>.
- ⁴ "Female Genital Mutilation," WHO Factsheet No. 241, February 2010, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/>.
- ⁵ LandInfo, (2008). Female genital mutilation in Sudan and Somalia. Oslo, Norway: Country of Origin Information Centre (LandInfo). ; Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de la Santé (CPS/MS), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Commerce (DNSI/MEIC) et Macro International Inc, (2006). *Enquête Démographique et de Santé du Mali 2006* (Demographic and Health Survey of Mali 2006). Calverton, Maryland: CPS/DNSI & Macro International Inc.
- ⁶ WHO Regional Office for Europe, (October 2010). "Protection from harm and abuse," Priority Paper for the Better health, better lives: children and young people with intellectual disabilities and their families Conference, Bucharest, Romania, 26–27 November 2010. EUR/51298/17/PP/1. Copenhagen, Denmark: World Health Organization. ; Sullivan, P.M., & Knutson, J.F., (2000). Maltreatment and disabilities: A population-based epidemiological study. *Child Abuse & Neglect*, 24 (10), 1257-1273.
- ⁷ U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, (2010). "Sexual Victimization in Juvenile Facilities Reported by Youth, 2008-09," Bureau of Justice Statistics Special Report, January 2010.
- ⁸ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, (2011). Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011. London: The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children.
- ⁹ "Over 53% children face sexual abuse: Survey," The Times of India, 10 April 2007, http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2007-04-10/india/27883340_1_child-abuse-sexualabuse-corporal-punishment.
- ¹⁰ Reza, A., Breiding, M., Blanton, C., Mercy, J.A., Dahlberg, L.L., Anderson, M., & Bamrah, S., (2007). Violence against children in Swaziland: Findings from a national survey on violence against children in Swaziland. Swaziland: UNICEF Swaziland & the Centers for Disease Control & Prevention.
- ¹¹ "Executions of Juveniles Since 1990," Amnesty International, <http://www.amnesty.org/en/death-penalty/executions-of-childoffenders-since-1990>.
- ¹² Child Helpline International, (2009). Violence against children: Third Child Help International follow-up. Amsterdam: Child Helpline International.
- ¹³ U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (2009). "Children's exposure to violence: A comprehensive national survey". Juvenile Justice Bulletin: National Survey of Children's Exposure to Violence, October 2009. ; "Over two million crimes against children," *Imaginative Minds Group Teaching Times*, <http://www.teachingtimes.com/articles/crimes-against-children.htm>.
- ¹⁴ Covell, K., & Howe, R.B., (2009). Children, families & violence: Challenges for children's rights. London: Jessica Kingsley Publishers.; U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (2009). "Children's exposure to violence: A comprehensive national survey". Juvenile Justice Bulletin: National Survey of Children's Exposure to Violence, October 2009.
- ¹⁵ Cynthia English & Johanna Godoy, "Child abuse underreported in Latin America," Gallup, 4 June 2010, <http://www.gallup.com/poll/139376/child-abuse-underreported-latin-america.aspx>.
- ¹⁶ "Over two million crimes against children," Imaginative Minds Group Teaching Times, <http://www.teachingtimes.com/articles/crimes-against-children.htm>.
- ¹⁷ "States with full abolition," Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, July 2011, www.endcorporalpunishment.org.
- ¹⁸ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children & The African Child Policy Forum. (2011), "Developing a strategic plan to accelerate the prohibition and elimination of all corporal punishment of children across Africa," de la Consultation stratégique sur la fin des punitions corporelles en Afrique à Ouagadougou, Burkina Faso, 28 février et 1^{er} mars 2011.
- ¹⁹ Special Representative of the Secretary-General on Violence against Children, "Stop Violence against Children Newsletter," January 2011, http://srsg.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/newsletter/newsletter_srsg_on_violence_against_children_jan2011.pdf.
- ²⁰ "Declaración de Buenos Aires," de la XII Conferencia Iberoamericana de Ministras, Ministros y Altos Responsables de Infancia e Adolescencia, juin 2010, http://srsg.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/documents/docs/Declaracion_de_Buenos_Aires_ES.pdf.
- ²¹ "Marrakech Declaration," from the Fourth Arab High Level Conference on the Rights of the Child, 19-21 December 2010, http://srsg.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/political_declarations/Marrakech_Declaration%20English%20

final%20version.pdf.

²² Voir "One in Five: The Council of Europe campaign to stop sexual violence against children," http://www.coe.int/t/dg3/children/1in5/default_en.asp.

²³ Le texte intégral des recommandations de l'Etude de l'ONU peut être consulté sur www.unviolencestudy.org.

²⁴ United Nations General Assembly, (2008). "Rights of the Child," A/Res/62/141, 22 Février 2008.

²⁵ Ungar, M., Tutty, L.M., McConnell, S., Barter, K., & Fairholm, J., (2009). What Canadian youth tell us about disclosing abuse. *Child Abuse and Neglect*, 33(10), 699-708.

²⁶ Entretien de Human Rights Watch avec Margaret (pseudonym), une fille sourde de 16 ans à Gulu en Ouganda, le 16 mai 2010.

²⁷ World Vision International, (2008). "Kids Understand How Other Kids Hurt: Children and Adolescents Speak about Sexual Exploitation".

²⁸ Covell, K., & Howe, R.B., (2009). *Children, families & violence: Challenges for children's rights*. London: Jessica Kingsley Publishers.

²⁹ "NSPCC says child abuse referrals at all time high," BBC News UK, 20 avril 2011, www.bbc.co.uk/news/uk-13147650.

³⁰ "Briefing paper on neglect (November 2009) for a debate in the Northern Ireland Assembly 24th November 2009," NSPCC & Barnardo's Northern Ireland, novembre 2009.

³¹ "Reports of child abuse increasing significantly," *The China Post*, 3 avril 2010, <http://www.chinapost.com.tw/taiwan/national/national-news/2010/04/03/250970/Reports-of.htm>.

³² Lamont, A., (2011). *Child abuse and neglect statistics*. Melbourne, Australia: Australian Institute of Family studies.; Australian Government: Department of Families, Housing, Community Services and Indigenous Affairs, (2010). *Protecting children is everyone's business: National framework for protecting Australia's children 2009-2020*. Canberra, Australia: Commonwealth of Australia, Chapter 3.

³³ Rebecca Todd, "Police respond to jump in child abuse," www.stuff.co.nz, 16 avril 2011.

³⁴ Ijzendoorn, M.H. *et al.*, (2007). *Child abuse and neglect in the Netherlands 2005: National prevalence study maltreatment of youth*. Leiden, Pays-Bas: Cashmir Publishers.

³⁵ "Nunavut parents must protect children: Fraser," *CBC News*, 15 avril 2011, <http://www.cbc.ca/news/canada/north/story/2011/04/15/nunavut-fraser-children-report.html>

³⁶ Dobbs, T., (2007). What do children tell us about physical punishment as a risk factor for child abuse? *Social Policy Journal of New Zealand*, 30, 145-162.

³⁷ UNICEF, (2010). *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries*.

³⁸ Cynthia English & Johanna Godoy, "Child Abuse Underreported in Latin America," *Gallup*, 4 juin 2010, <http://www.gallup.com/poll/139376/child-abuse-underreported-latin-america.aspx>.

³⁹ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children,(2008). "The nature and extent of corporal punishment-Prevalence and attitudinal research in South Asia," mars 2008.

⁴⁰ Twum-Danso, A., (2010). "You do not beat the child to spoil his life but because you want to straighten it': Understanding the physical punishment of children in Ghana," *Presentation pour le "African Families and Child Protection Research Seminar"*, University of Sheffield, UK, 8 octobre 2008.

⁴¹ Save the Children Italia & Ipsos, (2009), "Vissuto della punizione corporale e reazioni all'ipotesi di un'educazione senza violenza," avril 2009.

⁴² John Carvel, "Teen Smacking Surprises NSPCC," *The Guardian*, 8 October 2008, <http://www.guardian.co.uk/society/2008/oct/08/children.childprotection>.

⁴³ U.S. Department of Health & Human Services: Administration for Children & Families, "Child Abuse and Neglect Statistics," www.childwelfare.gov/sytemwide/statistics/can/cfm.

⁴⁴ Statistics Canada, (2010). "Children and youth: Violence among children and youth," <http://www5.statcan.gc.ca/subject-sujet/theme-theme.action?pid=20000&lang=eng&more=0>.

⁴⁵ Suárez, C.I.G., Uribe, L.M.G., & Alfonso, D.G., (2007). *Abuso Sexual Infantil Y Explotacion Comercial Infantil En America Latina Y En El Caribe*. Bogotá, Colombia: Save the Children Sweden.

⁴⁶ "Over 53% children face sexual abuse: Survey," *The Times of India*, 10 avril 2007, http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2007-04-10/india/27883340_1_child-abuse-sexual-abusecorporal-punishment.

⁴⁷ Reza, A. *et al.*, (2007). *Violence against children in Swaziland: Findings from a national survey on violence against children in Swaziland*. Swaziland: UNICEF Swaziland & the Centers for Disease Control & Prevention.

⁴⁸ Brown, D., Riley, L., Butchart, A., Meddings, R., Kann, L., & Harvey, A.P., (2009). Exposure to physical and sexual violence and adverse health behaviours in African Children: Results from the Global School-Based Student Health Survey. *Bulletin of the World Health Organization*, 87, 447-455.

⁴⁹ World Vision Cambodia, (2006). "As if they were watching my body: A study of pornography and the development of attitudes towards sex and sexual behaviour among Cambodian youth," 8 septembre 2006. ; World Vision International, (2008). "Putting children at the centre: A child-focused response to the sexual abuse and exploitation of children," novembre 2008.; The Netherlands Youth Institute, (2010). "The Prevention of child abuse: Dutch policies and practice".

⁵⁰ World Vision International, (2008). "Kids Understand How Other Kids Hurt: Children and Adolescents Speak about Sexual Exploitation".

⁵¹ UNICEF, (2010). *Child Disciplinary Practices at Home: Evidence from a Range of Low- and Middle-Income Countries*.

- ⁵² Cynthia English & Johanna Godoy, "Child Abuse Underreported in Latin America," Gallup, 4 juin 2010, <http://www.gallup.com/poll/139376/child-abuse-underreported-latin-america.aspx>.
- ⁵³ Human Rights Watch, (2011). *Futures Stolen: Barriers to Education for Children with Disabilities in Nepal*. New York: Human Rights Watch.
- ⁵⁴ Covell, K., & Howe, R.B., (2009). *Children, families & violence: Challenges for children's rights*. London: Jessica Kingsley Publishers.
- ⁵⁵ Save the Children, (2011). *Children witnesses of gender violence in the domestic context: Analyses of the fulfillment of their specific needs through the protection system*. Madrid, Spain: Save the Children.
- ⁵⁶ The Netherlands Youth Institute, (2010). "The Prevention of child abuse: Dutch policies and practice".
- ⁵⁷ "Female Genital Mutilation," WHO Factsheet No. 241, février 2010, <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/en/>.
- ⁵⁸ Save the Children Sweden, (2010). "Community child protection measures in Ethiopia, North Sudan and Rwanda. A synthesis report," August 2010. ; LandInfo, (2008). *Female genital mutilation in Sudan and Somalia*. ; CPS/MS, NSI/MEIC, & Macro International Inc, (2006). *Enquête Démographique et de Santé du Mali 2006*.
- ⁵⁹ Mitike, G., & Deressa, W., (2009). Prevalence and associated factors of female genital mutilation among Somali refugees in eastern Ethiopia: a cross-sectional study. *BMC Public Health*, 9, 264.
- ⁶⁰ CPS/MS, DNSI/MEIC, & Macro International Inc, (2006). *Enquête Démographique et de Santé du Mali 2006*.
- ⁶¹ "Council of Europe launches pan-European campaign against corporal punishment of children," Council of Europe Press Release, 439(2008), 15 June 2008, <http://www.coe.int/lportal/web/coeportal/what-we-do/society/corporal-punishment?dynLink=true&layoutId=54&dlgroupId=10227&fromArticleId>.
- ⁶² Office of the Children's Commissioner, (2008). "Omnibus survey report, one year on: Public attitudes and New Zealand's child discipline law," 13 novembre 2008.
- ⁶³ Durrant, J.E., (2007). *Positive discipline: What it is and how we do it*. Bangkok, Thailand: Save the Children Sweden.
- ⁶⁴ WHO World Health Assembly, (2008). "Female Genital Mutilation," Assembly resolution A61/11, 20 mars 2008.
- ⁶⁵ World Vision Kenya, (2011). "Anti-FGM Efforts among the Maasai of Olenton, in Narok District of Kenya".
- ⁶⁶ Joyce, A., & Coomer, R., (2010). "Alternatives to Corporal Punishment: A one day training session," Windhoek, Namibie: Legal Assistance Centre (Namibia).
- ⁶⁷ Plan International, (2008). *Learn without fear: The global campaign to end violence in schools*. Surrey, U.K.: Plan Limited.
- ⁶⁸ Ibid.
- ⁶⁹ Ibid.
- ⁷⁰ United Nations Regional Center for Peace, Disarmament and Development in Latin America and the Caribbean (UNLIREC), (2011). *Preventing Firearms Proliferation and Armed Violence in Educational Centres of Latin America and the Caribbean*. Lima, Pérou: United Nations.
- ⁷¹ Transparency International, (2011). "Mapping transparency, accountability and integrity in primary education in South Africa," juillet 2011.
- ⁷² Plan International, (2008). *Learn without fear: The global campaign to end violence in schools*.
- ⁷³ Ibid.
- ⁷⁴ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, (2011). *Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011*. London: The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children.
- ⁷⁵ Twum-Danso, A., (2010). "You do not beat the child to spoil his life but because you want to straighten it': Understanding the physical punishment of children in Ghana," Presentation for the African Families and Child Protection Research Seminar, University of Sheffield, UK, 8 octobre 2008.
- ⁷⁶ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, (2011). *Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011*. London: The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children.
- ⁷⁷ Human Rights Watch, (2009). *Impairing education: Corporal punishment of students with disabilities in US public schools*. New York: Human Rights Watch. ; Human Rights Watch, (2008). *A violent education: Corporal punishment of children in U.S. public schools*. New York: Human Rights Watch.
- ⁷⁸ Plan International, (2008). *Learn without fear: The global campaign to end violence in schools*.
- ⁷⁹ Plan International, (2010). "Position paper on school corporal punishment".
- ⁸⁰ Legal Assistance Centre, Gender Research and Advocacy Project, (2010). *Corporal punishment: National and international perspectives*. Windhoek, Namibie: Legal Assistance Centre (Namibia).
- ⁸¹ Human Rights Watch, (2009). *Impairing education: Corporal punishment of students with disabilities in US public schools*.
- ⁸² Pinheiro, P.S., (2006). *World Report on Violence against Children*.
- ⁸³ Amnesty International, (2008). *Safe schools: Every girl's right*. London: Amnesty International Publications.
- ⁸⁴ Elayyan, K., (2007). *Violence against children study in Jordan: Summary 2007*. Amman, Jordan: UNICEF Jordan. www.unicef.org/jordan/VAC_Study_English_FOR_SCREEN.pdf.
- ⁸⁵ "Global Initiative Newsletter 12," Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, mai, 2010.
- ⁸⁶ "Global Initiative Newsletter 12," Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, mai, 2010.
- ⁸⁷ Human Rights Watch, (2009). *Impairing education: Corporal punishment of students with disabilities in US public schools*.
- ⁸⁸ Twum-Danso, A., (2010). "You do not beat the child to spoil his life but because you want to straighten it': Understanding the physical punishment of children in Ghana," Presentation for the African Families and Child Protection Research Seminar, University of Sheffield, UK, 8 octobre 2008.

-
- ⁸⁹ Ellonen, N., Kääriäinen, J., Salmi, V., & Sariola, H., (2008). Lasten ja nuorten väkivaltakokemukset: Tutkimus peruskoulun 6. - 9. Luokan oppilaiden kokemasta väkivallasta. Helsinki, Finland: Tampere University Press Ltd.
- ⁹⁰ Plan International, (2008). Learn without fear: The global campaign to end violence in schools.
- ⁹¹ Victor Chinyama & Julie Mwabe, "Sexual violence afflicts the lives of children at a school in central Kenya," UNICEF Kenya, 13 mars 2007, www.unicef.org/protection/kenya_39054.html.
- ⁹² Robers, S., Zhang, J., & Truman, J., (2010). Indicators of School Crime and Safety: 2010 (NCES 2011-002/ NCJ 230812). Washington, DC: National Center for Education Statistics, U.S. Department of Education, and Bureau of Justice Statistics, Office of Justice Programs, U.S. Department of Justice.
- ⁹³ Plan International, (2008). Learn without fear: The global campaign to end violence in schools.
- ⁹⁴ World Vision International, (2008). "Kids Understand How Other Kids Hurt: Children and Adolescents Speak about Sexual Exploitation".
- ⁹⁵ Reza, A. *et al.*, (2007). Violence against children in Swaziland: Findings from a national survey on violence against children in Swaziland. Swaziland: UNICEF Swaziland & the Centers for Disease Control & Prevention.
- ⁹⁶ Plan International, (2008). Learn without fear: The global campaign to end violence in schools.
- ⁹⁷ Ibid.
- ⁹⁸ "Children's experience and attitudes towards the police, personal safety and public spaces: Findings from the 2009/10 British Crime Survey interviews with children aged 10 to 15," UK Home Office Statistical News Release, 19 mai 2011, <http://www.homeoffice.gov.uk/publications/science-research-statistics/research-statistics/crime-research/hosb0811/hosb0811snr?view=Binary>.
- ⁹⁹ ECPAT, (2009). "Research findings on child abuse images and sexual exploitation of children online," septembre 2009.
- ¹⁰⁰ Plan International, (2008). Learn without fear: The global campaign to end violence in schools.
- ¹⁰¹ Finkelhor, D., Jones, L., & Shattuck, A., (2010). "Updated trends in child maltreatment, 2008," Crimes Against Children Research Center, University of New Hampshire.
- ¹⁰² "Children's experience and attitudes towards the police, personal safety and public spaces: Findings from the 2009/10 British Crime Survey interviews with children aged 10 to 15," UK Home Office Statistical News Release, 19 mai 2011, <http://www.homeoffice.gov.uk/publications/science-research-statistics/research-statistics/crime-research/hosb0811/hosb0811snr?view=Binary>.
- ¹⁰³ Raquel Recureo, "Cyberbullying: An international perspective," DMLcentral, 24 mars 2011, <http://dmlcentral.net/blog/raquelrecuero/cyberbullying-international-perspective>.
- ¹⁰⁴ Olweus, D., & Limber, S.P., (2010). Bullying in school: Evaluation and dissemination of the Olweus Bullying Prevention Program. *American Journal of Orthopsychiatry*, 80(1), 124-134.
- ¹⁰⁵ Mishna, F., Scarcello, I., Pepler, D., & Wiener, J., (2005). Teachers' understanding of bullying. *Canadian Journal of Education*, 28(4) 718-738.
- ¹⁰⁶ Plan International, (2008). Learn without fear: The global campaign to end violence in schools.
- ¹⁰⁷ Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, (2011). Prohibiting all corporal punishment in schools: Global Report 2011. London: The Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children.
- ¹⁰⁸ State of New Jersey, "Anti-Bullying Bill of Rights," P.L. 2010, Chapter 122, Approved January 5, 2011, http://www.njleg.state.nj.us/2010/Bills/AL10/122_.PDF.
- ¹⁰⁹ Digby, "Taser Tots Blog," post to "Hullabaloo" (blog), 23 March 2009, <http://digbysblog.blogspot.com/2009/03/taser-tots-bydigby-because-15-year-old.html>.
- ¹¹⁰ Human Rights Watch, (2005). In the Dark: Hidden Abuses Against Detained Youths in Rio de Janeiro. New York: Human Rights Watch.
- ¹¹¹ Human Rights Watch, (2010). Skin on the cable: The illegal arrest, arbitrary detention and torture of people who use drugs in Cambodia. New York: Human Rights Watch.
- ¹¹² Human Rights Watch, (2010). Buffeted in the Borderland: The Treatment of Asylum Seekers and Migrants in the Ukraine. New York: Human Rights Watch.
- ¹¹³ Save the Children, (2009). "Keeping children out of harmful institutions: Why we should be investing in family-based care".
- ¹¹⁴ UNICEF Regional Office for CEE/CIS, (2010). "At home or in a home? Formal care and adoption of children in Eastern Europe and Central Asia," septembre 2010.
- ¹¹⁵ Nobody's Children Foundation (Warsaw), 2009-2010. "Sexual violence against children: Study of the phenomenon and dimensions of the violence against children raised in the residential institutions".
- ¹¹⁶ National Coalition for Child Protection Reform, (2011). "Foster care vs. family preservation: The track record on safety and well-being," Issue Paper 1, janvier 2011.
- ¹¹⁷ Voir par exemple: "The Justice Project: The abuse of children in care," <http://justiceproject.net>; Save the Children, (2003). "A last resort: The growing concern about children in residential care," Save the Children's position on residential care.
- ¹¹⁸ UNICEF Regional Office for CEE/CIS, (2010). "At home or in a home? Formal care and adoption of children in Eastern Europe and Central Asia," septembre 2010.
- ¹¹⁹ WHO Regional Office for Europe, (octobre 2010). "Protection from harm and abuse," EUR/51298/17/PP/1. Copenhagen, Danemark: World Health Organization.

- ¹²⁰ "Open Letter to Mr. Loverdos, Greek Ministry of Health," Human Rights Watch, 14 juin 2011, <http://www.hrw.org/news/2011/06/14/open-letter-mr-loverdos-greek-minister-health>. ; Disability Rights International, (2010). "Abandoned and disappeared: Segregation and abuse of children and adults with disabilities in Mexico," 30 novembre 2010. ; Mental Disability Rights International, (2010). "Torture not treatment: Electric shock and long-term restraint in the United States on children and adults with disabilities at the Judge Rotenberg Center". ; Mental Disability Rights International, (2007). "Torment not treatment: Serbia's segregation and abuse of children and adults with disabilities," 14 novembre 2007. ; Mental Disability Rights International, (2006). "Hidden suffering: Romania's segregation and abuse of infants and children with disabilities". ; Mental Disability Rights International, (2005). "Behind closed doors: Human rights abuses in the psychiatric facilities, orphanages and rehabilitation centers of Turkey," 28 septembre 2005.
- ¹²¹ Yana Buhner Tavanier, "Someone must be held responsible," Bulgarian Helsinki Committee, 24 septembre 2010, <http://www.bghelsinki.org/en/news/bg/single/someone-must-beheld-responsible/>.
- ¹²² Covell, K., (2006). "Seen, heard and believed: What youth say about violence," Toronto: UNICEF Canada.
- ¹²³ Mental Disability Rights International, (2010). "Torture not treatment: Electric shock and long-term restraint in the United States on children and adults with disabilities at the Judge Rotenberg Center".
- ¹²⁴ Defensor del Pueblo, (2009). "Centros de protección de menores con trastornos de conducta y en situación de dificultad social".; Amnesty International, (2009). "Menores en centros de protección terapéuticos: 'Si vuelvo, ime mato!'," décembre 2009.
- ¹²⁵ Detrick, S., Abel, G., Berger, M., Delon, A., & Meek, R., (2008). Violence against children in conflict with the law: A Study on Indicators and Data Collection in Belgium, England and Wales, France and the Netherlands. Amsterdam: Defence for Children International - The Netherlands.
- ¹²⁶ "Tasers and Children," Canadian Coalition for the Rights of Children, 26 avril 2009, <http://rightsofchildren.ca/tasers-andchildren>.
- ¹²⁷ "Restraints on children 'Must end'," BBC News, 7 March 2008, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/7281506.stm.
- ¹²⁸ U.S. Department of Justice, Bureau of Justice Statistics, (2010). "Sexual Victimization in Juvenile Facilities Reported by Youth, 2008-09," Bureau of Justice Statistics Special Report, janvier 2010.
- ¹²⁹ Human Rights Watch, (2007). Paying the price: Violations of the rights of children in detention in Burundi. New York: Human Rights Watch.
- ¹³⁰ Todrys, K., Amon, J., Malembeka, G., & Clayton, M., (2011). Imprisoned and imperiled: access to HIV and TB prevention and treatment, and denial of human rights, in Zambian prisons. Journal of the International AIDS Society, 14(8).
- ¹³¹ OMCT & Solidarity for Children in Africa and the World (ESAM), (2011). "Report on the conditions of deprivation of liberty of children in Benin. The issue of violence against children deprived of liberty," juillet 2011.
- ¹³² OMCT & Institute for Legal and Social Studies (IELSUR), (2011). "Report on the visits in the juvenile justice centres in Uruguay," mai 2011.
- ¹³³ Human Rights Watch, (2010). Skin on the cable: The illegal arrest, arbitrary detention and torture of people who use drugs in Cambodia.
- ¹³⁴ Ibid.
- ¹³⁵ Ibid.
- ¹³⁶ Sapers, H., (2008). "A Preventable Death," Office of the Correctional Investigator of Canada, 20 juin 2008.
- ¹³⁷ "End Inhuman Sentencing of Children Now!" Child Rights Information Network, <http://www.crin.org/violence/campaigns/sentencing/>.
- ¹³⁸ Ibid.
- ¹³⁹ Human Rights Watch, (2008). "'When I die, they'll send me home': Youth sentenced in life without parole in California," Volume 20, No. 1(G), janvier 2008.
- ¹⁴⁰ Ibid.
- ¹⁴¹ "End Inhuman Sentencing of Children Now!" Child Rights Information Network, <http://www.crin.org/violence/campaigns/sentencing/>.
- ¹⁴² Human Rights Watch, (2008). Adults before their time: Children in Saudi Arabia's criminal justice system. New York: Human Rights Watch.
- ¹⁴³ "Executions of Juveniles Since 1990," Amnesty International, <http://www.amnesty.org/en/death-penalty/executions-ofchild-offenders-since-1990>.
- ¹⁴⁴ Human Rights Watch, (2010). Buffeted in the Borderland: The Treatment of Asylum Seekers and Migrants in the Ukraine.; Human Rights Watch, (2009). Lost in transit: Insufficient protection for unaccompanied migrant children at Roissy Charles de Gaulle airport. New York: Human Rights Watch.; Human Rights Watch, (2008). Left to survive: Systematic failure to protect unaccompanied migrant children in Greece. New York: Human Rights Watch. ; Human Rights Watch, (2007). Unwelcome responsibilities: Spain's failure to protect the rights of unaccompanied migrant children in the Canary Islands. New York: Human Rights Watch.
- ¹⁴⁵ Human Rights Watch, (2008). Lost in Transit: Insufficient protection for unaccompanied migrant children at Roissy Charles de Gaulle Airport.
- ¹⁴⁶ Human Rights Watch, (2010). Buffeted in the Borderland: The Treatment of Asylum Seekers and Migrants in the Ukraine.
- ¹⁴⁷ Human Rights Watch, (2008). Left to survive: Systematic failure to protect unaccompanied migrant children in Greece.
- ¹⁴⁸ Human Rights Watch, (2008). Left to survive: Systematic failure to protect unaccompanied migrant children in Greece.
- ¹⁴⁹ Robertson, O., (2008). "Children imprisoned by circumstance," Quaker UN Office, Geneva, avril 2008.

- ¹⁵⁰ Todrys, K., & Amon, J., (2011). Health and human rights of women imprisoned in Zambia. *BMC International Health and Human Rights*, 11(8).
- ¹⁵¹ UNICEF Regional Office for CEE/CIS, (2010). "At home or in a home? Formal care and adoption of children in Eastern Europe and Central Asia," septembre 2010.
- ¹⁵² UNICEF Regional Office for CEE/CIS, (2010). "At home or in a home? Formal care and adoption of children in Eastern Europe and Central Asia," septembre 2010.
- ¹⁵³ Council of Europe, Committee of Ministers, (2010). "Recommendation CM/Rec(2010)2 of the Committee of Ministers to member states on deinstitutionalisation and community living of children with disabilities," 3 février 2010, <https://wcd.coe.int/wcd/ViewDoc.jsp?id=1580285&Site=CM>.
- ¹⁵⁴ Amir Murtaza, "Pakistan: Small hands big work-female child domestic servants in Karachi," Asian Human Rights Commission, 10 juillet 2009, <http://www.humanrights.asia/news/forwarded-news/AHRC-FAT-010-2009>.
- ¹⁵⁵ Human Rights Watch, (2007). *Bottom of the ladder: Exploitation and abuse of girl domestic workers in Guinea*. New York: Human Rights Watch.
- ¹⁵⁶ "Children toil away as India observes day against child labour," South Asia Mail, 11 juin 2011, <http://www.southasiainmail.com/news.php?id=70591>.
- ¹⁵⁷ ILO, (2010). *Accelerating action against child labour: Global report under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work 2010*.
- ¹⁵⁸ U.S. Department of Labor, Bureau of International Labor Affairs, Office of Child Labor, Forced Labor, and Human Trafficking, (2009). "The department of labour's list of goods produced by child labour or forced labour: Report required by the Trafficking Victims Protection Reauthorization Acts of 2005 and 2008."
- ¹⁵⁹ "Hazardous child labour," ILO, <http://www.ilo.org/ipec/facts/WorstFormsofChildLabour/Hazardouschildlabour/lang-en/index.htm>.
- ¹⁶⁰ Amir Murtaza, "Pakistan: Small hands big work-female child domestic servants in Karachi," Asian Human Rights Commission, 10 juillet 2009, <http://www.humanrights.asia/news/forwarded-news/AHRC-FAT-010-2009>.
- ¹⁶¹ Human Rights Watch, (2007). *Bottom of the ladder: Exploitation and abuse of girl domestic workers in Guinea*.
- ¹⁶² Ibid.
- ¹⁶³ "Pakistan: Child Domestic Workers at Risk of Violence," IRIN Asia, 30 décembre 2010, <http://irinnews.org/Report.aspx?ReportID=91488>.
- ¹⁶⁴ Ibid.
- ¹⁶⁵ Ghosh, B., (2009). *Trafficking in women and children in India: Nature, dimensions and strategies for prevention*. *International Journal of Human Rights*, 13(5), 716-738.
- ¹⁶⁶ "One year on from the amendment to the Child Labour Act. Are child domestic workers in India any better?" Save the Children News Release, 10 octobre 2007, www.savethechildren.net/alliance/media/newsdesk/2007-10-10.html.
- ¹⁶⁷ Ibid.
- ¹⁶⁸ Anti-Slavery International, (2010). "Decent Work for Domestic Workers: Recommendations from Young Domestic Workers," mars 2010, http://www.antislavery.org/includes/documents/cm_docs/2010/w/what_young_domestic_workers_want.pdf
- ¹⁶⁹ ILO, (2010). *Accelerating action against child labour: Global report under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work 2010*. Geneva: ILO.
- ¹⁷⁰ Jason Beaubien, "War turning Mexican kids into targets, killers," NPR, 1er mai 2011, <http://www.npr.org/2011/05/01/135813656/war-turning-mexican-kids-into-targets-or-killers>.
- ¹⁷¹ Ibid.
- ¹⁷² "Afghanistan: Students play truant to work in Helmand's poppy fields," IRIN, 18 mars 2008, <http://www.irinnews.org/report.aspx?ReportID=77346>.
- ¹⁷³ Ghosh, B., (2009). *Trafficking in women and children in India: Nature, dimensions and strategies for prevention*. *International Journal of Human Rights*, 13(5), 716-738.
- ¹⁷⁴ ECPAT International, (2008). "Combating Child Sex Tourism: Questions and Answers".
- ¹⁷⁵ ECPAT, (2009). "Research findings on child abuse images and sexual exploitation of children online," September 2009. ; ECPAT International, (2007). "Confronting the commercial sexual exploitation of children in Africa," September 2007.; ECPAT & The Body Shop, (2010). "Monitoring state progress to protect children and young people from trafficking for sexual purposes," janvier 2010.
- ¹⁷⁶ ECPAT & The Body Shop, (2009). *Their protection is in our hands: The state of global child trafficking for sexual purposes*.
- ¹⁷⁷ Daniel, A.B., (2007). "Sexual exploitation of children and adolescents in travel and tourism in the Dominican Republic – An anthropological review".
- ¹⁷⁸ Red Para La Infancia Y La Adolescencia, (2009). "Informe De Sociedad Civil Sobre Aspectos Claves En El Cumplimiento Del Protocolo Facultativo Relativo a La Venta De Niños La Prostitucion Infantil Y La Utilizacion De Niños En La Pornografía".
- ¹⁷⁹ Castille, D.A., & Mendaña, I.R., (2010). *Manifestaciones locales de la explotación sexual comercial de los niños y niñas en Chile: Dinámicas, espacios y género*. Santiago, Chile: ECPAT.
- ¹⁸⁰ Cesar Chelala, "Yemen's children pay a high price for conflict," Gulf Times, 3 avril 2011, http://www.gulf-times.com/site/topics/article.asp?cu_no=2&item_no=425969&version=1&template_id=46&parent_id=26.
- ¹⁸¹ ECPAT & The Body Shop, (2010). "Monitoring state progress to protect children and young people from trafficking for sexual purposes," janvier 2010.

- ¹⁸² Daniela Reale, (2008). "Away from Home, Protecting and Supporting Children on the Move," Save the Children UK, novembre 2008.
- ¹⁸³ Ibid.
- ¹⁸⁴ Ibid.
- ¹⁸⁵ Anarfi, J., Gent, S., Hashim, I., Iversen, V., Khair, S., Kwankye, S.,... Whitehead, A., (2006). "Voices of child migrants: A better understanding of how life is," Development Research Centre on Migration, Globalisation & Poverty.
- ¹⁸⁶ ILO, (2010). Accelerating action against child labour: Global report under the follow-up to the ILO Declaration on Fundamental Principles and Rights at Work 2010.
- ¹⁸⁷ ECPAT, (2010). "UN, governments and civil society review progress and set a course to accelerate the implementation of the Rio Call for Action against sexual exploitation of children".
- ¹⁸⁸ "Core Members," The Code.org, http://www.thecode.org/index.php?page=6_3.
- ¹⁸⁹ "International day for street children: Special report on street children in Glasgow and Delhi," *The Telegraph*, 11 avril 2011, <http://www.telegraph.co.uk/sponsored/lifestyle/internationalstreet-children/8443426/International-Day-for-Street-Childrenspecial-report-on-street-children-in-Glasgow-and-Delhi.html>.
- ¹⁹⁰ Hart, J., & Lo Forte, C., (2010). Protecting Palestinian children from political violence: The role of the international community. Forced Migration Policy Briefing 5, Septembre 2010.
- ¹⁹¹ U.S. Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, (2009). "Children's Exposure to Violence: A Comprehensive National Survey". Juvenile Justice Bulletin: National Survey of Children's Exposure to Violence, octobre 2009.; "Over two million crimes against children," Imaginative Minds Group Teaching Times, <http://www.teachingtimes.com/articles/crimes-against-children.htm>.
- ¹⁹² UNICEF, (2007). The Impact of Small Arms on Children and Adolescents in Central America and the Caribbean: A case study of El Salvador, Guatemala, Jamaica and Trinidad and Tobago. New York: UNICEF.
- ¹⁹³ Bavitch, N., (2010). "Sexual and reproductive health rights of children and adolescents: Baseline knowledge attitudes and practices (KAP) survey – Baseline Report for oPt," septembre 2010.
- ¹⁹⁴ Les pays étudiés sont l'Albanie, la Colombie, Le Salvador, le Liban, le Lesotho, le Niger, le Pakistan, les Philippines et le Sri Lanka.
- ¹⁹⁵ World Vision International, (2011). What do children think? Children's views on being cared for, protected and participating.
- ¹⁹⁶ Consortium for Street Children, (2009). "NGO Shadow report for the UN Committee on the Rights of the Child, 54th session: Guatemala," décembre 2009.
- ¹⁹⁷ Consortium for Street Children, (2011). "Street Children Statistics," April 2011, http://www.streetchildren.org.uk/_uploads/downloads/Street_Children_Stats_FINAL_April_2011.doc.
- ¹⁹⁸ Kacker, L., Varadan, S., & Kumar, P., (2007). Study on child abuse: India 2007. New Delhi: Ministry of Women and Child Development, Government of India.
- ¹⁹⁹ Consortium for Street Children, (2009). "NGO Shadow report for the UN Committee on the Rights of the Child, 54th session: Guatemala," décembre 2009.
- ²⁰⁰ Ibid.
- ²⁰¹ Cesar Chelala, "Yemen's children pay a high price for conflict," Gulf Times, 3 April 2011, http://www.gulf-times.com/site/topics/article.asp?cu_no=2&item_no=425969&version=1&template_id=46&parent_id=26.
- ²⁰² "Yemen: Study highlights plight of street children," IRIN, 8 juillet 2008, <http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=79145>.
- ²⁰³ "Growing army destitutes alarming, House told," Daily News, archivée sur World Street Children News, 3 juillet 2008, <http://streetkidnews.blogspot.com/category/1/africa/tanzaniastreetkid-news/>.
- ²⁰⁴ Shafi Baloch, "City faces alarming rise in addicts, juvenile beggars," The Nation, 3 juillet 2008, <http://www.nation.com.pk/pakistan-news-newspaper-daily-english-online/Regional/Karachi/03-Jul-2008/City-faces-alarming-rise-in-addictsjuvenile-beggars>.
- ²⁰⁵ "Fears for Syrian Child Protesters Amid Fresh Reports of Deaths," Amnesty International, 10 juin 2011, <http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/fears-syrian-children-detention-amidfresh-reports-torture-death-2011-06-09>.
- ²⁰⁶ Amnesty International, (2011). "Deadly detention: Deaths in custody amid popular protest in Syria."
- ²⁰⁷ Yazeed Kamaldien, "Children dragged into dangerous protests," IPS News, 27 avril 2011, <http://ipsnews.net/newsTVE.asp?idnews=55404>.
- ²⁰⁸ Hart, J., & Lo Forte, C., (2010). Protecting Palestinian children from political violence: The role of the international community. Forced Migration Policy Briefing 5, septembre 2010.
- ²⁰⁹ Feikin, D., Adazu, K., Obor, D., Ogwang, S., Vulule, J., Hamel, M.J., & Laserson, K., (2010). Mortality and health among internally displaced persons in western Kenya following post-election violence, 2008: Novel use of demographic surveillance. Bulletin of the World Health Organization, 88(8), 601-608. ; "Zimbabwe: Children not spared post-election violence," IRIN, 30 avril 2008, <http://www.irinnews.org/report.aspx?reportid=77996>. ; "Haiti: Election violence hampers our work," Save the Children UK, 16 décembre 2010, <http://www.savethechildren.org.uk/blogs/2010/12/election-relatedviolence-in-haiti-hampers-work/>. ; "School programs disrupted by election violence," SOS-Kinderdorf International, 19 février 2008, <http://sos-childrensvillageskenya.org/eldoretblog/?cat=1&paged=5>; "Kenyan post-election violence

displaces over 100,000 children – UNICEF,” UN News Centre, 17 janvier 2008, [http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=25328&Cr=kenya&Cr1=unicef.](http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=25328&Cr=kenya&Cr1=unicef;); “Senior UN official concerned at alleged violence angst children in Cote d’Ivoire,” UN News Centre, 25 janvier 2011, [http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=37373&Cr=ivoire&Cr1=.](http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=37373&Cr=ivoire&Cr1=); “Children displaced by election violence in Nigeria,” SOS Children’s Villages: Child Charity News, 21 avril 2011, [http://www.soschildrensvillages.ca/news/news/child-charity-news/pages/children-violence-nigeria-693.aspx.](http://www.soschildrensvillages.ca/news/news/child-charity-news/pages/children-violence-nigeria-693.aspx)

²¹⁰ Feikin, D., Adazu, K., Obor, D., Ogwang, S., Vulule, J., Hamel, M.J., & Laserson, K., (2010). Mortality and health among internally displaced persons in western Kenya following post-election violence, 2008: Novel use of demographic surveillance. *Bulletin of the World Health Organization*, 88(8), 601-608.

²¹¹ Anne-Marie O’Connor & William Booth, “Mexican drug cartels targeting and killing children,” *The Washington Post*, 9 avril 2011, [http://www.washingtonpost.com/world/mexican-drug-cartelstargeting-and-killing-children/2011/04/07/AFwkFb9C_story.html.](http://www.washingtonpost.com/world/mexican-drug-cartelstargeting-and-killing-children/2011/04/07/AFwkFb9C_story.html)

²¹² Ibid.

²¹³ Daniela Pastrana, “Children in the line of fire in Ciudad Juarez,” *IPS News*, 10 mai 2010, [http://ipsnews.net/news.asp?idnews=51380.](http://ipsnews.net/news.asp?idnews=51380)

²¹⁴ Ibid.

²¹⁵ International Human Rights Clinic, Harvard Law School, (2007), “No Place to Hide: Gang, State, and Clandestine Violence in El Salvador,” février 2007.

²¹⁶ Chatterjee, J., (2006). *A research report on youth gangs: Problems, perspective and priorities.* Ottawa: Royal Canadian Mounted Police.

²¹⁷ “Child Online Protection Initiative,” International Telecommunication Union, [http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/happening.html.](http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/happening.html)

²¹⁸ World Vision Cambodia, (2006). “As if they were watching *my* body,” 8 septembre 2006.

²¹⁹ “Joint U.S.-China operations busts child porn ring,” *Reuters*, 26 août 2011, [http://www.reuters.com/article/2011/08/26/us-chinausa-pornography-idUSTRE77POTN20110826.](http://www.reuters.com/article/2011/08/26/us-chinausa-pornography-idUSTRE77POTN20110826)

²²⁰ “Horn of Africa Drought: Reported cases of sexual violence have quadrupled among refugees,” *Care International*, 12 juillet 2011, <http://www.trust.org/alertnet/news/horn-of-africa-drought-reportedcases-of-sexual-violence-have-quadrupled-among-refugees>.

²²¹ Ibid.

²²² “Norway mourns, buries dead, a week after massacre,” *Reuters*, 29 juillet 2011, [http://www.reuters.com/article/2011/07/29/us-norway-idUSTRE76S1EI20110729.](http://www.reuters.com/article/2011/07/29/us-norway-idUSTRE76S1EI20110729)

²²³ European Agency for Fundamental Rights, (2010). “Experience of discrimination, social marginalization and violence: A comparative study of Muslim and non-Muslim youth in three EU Member States,” octobre 2010.

²²⁴ “France must withdraw order targeting Roma for eviction,” *Amnesty International News*, 13 septembre 2010, [http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/france-must-withdraworder-targeting-roma-eviction-2010-09-13.](http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/france-must-withdraworder-targeting-roma-eviction-2010-09-13)

²²⁵ “Serbia: Forced eviction leaves Roma families homeless,” *Amnesty International News*, 12 août 2011, [http://www.amnestyusa.org/news/news-item/serbia-forced-eviction-leavesroma-families-homeless.](http://www.amnestyusa.org/news/news-item/serbia-forced-eviction-leavesroma-families-homeless)

²²⁶ “Endorsements,” *Street Child World Cup, Rio 2014*, [http://streetchildworldcup.org/about/latest-news/media-center/endorsements/.](http://streetchildworldcup.org/about/latest-news/media-center/endorsements/)

²²⁷ “Child Online Protection,” ITU, [http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/.](http://www.itu.int/osg/csd/cybersecurity/gca/cop/)

Julien (ce n'est pas son vrai nom), âgé de 12 ans, qui a fini dans la rue après avoir été accusé de sorcellerie par sa famille, est assis dans un couloir du centre de transit et de réhabilitation pour enfants des rues Bana Ya Poveda, dans le quartier de Selembao à Kinshasa, en RDC. Photo : Olivier Asselin